

C 04-a

METROPOLE PREVENTION DECHETS 2010/2014

**LE PLAN DE SOUTIEN DU SYCTOM POUR LES
PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION**



Le SYCTOM a décidé en 2009 de se lancer dans une concertation durant l'année 2010 pour définir ses nouvelles orientations en matière de prévention.

Plusieurs comités de pilotages ont été organisés en février, en avril et en octobre, afin d'aborder avec les partenaires du comité de pilotage (collectivités, associations environnementales et de consommation, Ademe, Région, CG 92, CG 93, CG 94, SIAAP, SITOM 93 et SYELOM, Eco-organisme, chambres consulaires) différents axes stratégiques en matière de prévention. Deux groupes de travail ont également été organisés sur des thèmes plus spécifiques que sont la tarification incitative et l'éducation environnementale.

Cette large composition voulue par la SYCTOM témoigne du fait que la prévention est l'affaire de tous les acteurs, des entreprises qui conçoivent et mettent des produits sur le marché jusqu'aux citoyens.

La démarche du SYCTOM s'inscrit dans le cadre des orientations européennes, nationales (lois Grenelle) et régionales (PREDMA) qui donne priorité à la prévention des déchets.

Les axes proposés sont les suivants :

1. **L'accompagnement des collectivités pour le développement des Programmes Locaux de Prévention (PLP) ;**
2. **La réduction de la nocivité ;**
3. **Le développement du réemploi ;**
4. **Les actions en faveur de l'éco-conception ;**
5. **La démarche d'exemplarité du SYCTOM.**

Le SYCTOM propose un document complet qui explicite en détail le nouveau plan intitulé « Métropole prévention déchets 2010-2014 : Plan de soutien du SYCTOM pour les Programmes Locaux de Prévention » qui est joint ci-après. Il se compose d'un bilan succinct du précédent plan, de la présentation du contexte actuel et de la déclinaison des 5 axes, avec la présentation d'un diagnostic, d'actions et d'indicateurs de suivi et du dispositif évolutif d'aides afférent. Enfin le document est complété par des fiches-actions pour la première année.

Les axes et les objectifs (contribuer à la réduction des déchets de 7% d'ici 5 ans, l'année de référence étant 2008 ; couverture du territoire du SYCTOM à 100% par des PLP contre 80% au niveau régional) resteront les mêmes durant toute la durée du plan, les actions pourront évoluer et être ajustées au fur et à mesure du déroulement du plan.

Voici une synthèse des premières actions envisagées pour chacun des axes de « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 » :

	ACTIONS
AXE 1	L'accompagnement des collectivités pour le développement des Programmes Locaux de Prévention
	1.a) Mettre à disposition des collectivités des outils de communication
	1.b) Animer le territoire.
	1.c) Organiser un travail de sensibilisation auprès des publics relais
	1.d) Organiser un événement médiatique d'envergure lors de la semaine européenne de la réduction des déchets
	1.e) Mettre en œuvre l'opération « 50 000 composteurs en 2014 »
	1.f) Lancer une étude de faisabilité de la tarification incitative sur le territoire dense du SYCTOM



.....
Métropole Prévention Déchets 2010/2014 : Le plan de soutien du SYCTOM pour les programmes locaux de prévention

ACTIONS	
AXE 2	La réduction de la nocivité
	2.a) Mettre en place des outils de communication spécifiques sur la nocivité par catégorie de produits
	2.b) Proposer une méthodologie de diagnostic du gisement déchets dangereux pour les PLP
	2.c) Mettre en place une charte d'engagement
AXE 3	Le développement du réemploi
	3.a) Développer le partenariat avec les ressourceries existantes en proposant des exonérations de traitement des déchets
	3.b) Encourager la construction de déchèterie qui prévoit une organisation favorisant le réemploi
	3.c) Partenariat avec Emmaüs sur la déchèterie d'Ivry-Paris 13
	3.d) Elaborer un guide du réemploi avec les partenaires
AXE 4	Les actions en faveur de l'éco-conception
	4.a) Rencontrer avec la Région les fédérations de distribution
	4.b) Etablir des échanges, lors des visites de centre de tri, avec les grands groupes de production (L'Oreal, Danone, etc...)
	4.c) Elaborer un concours du meilleur produit ou emballage éco conçu
AXE 5	La démarche d'exemplarité du SYCTOM
	5.a) Réaliser un diagnostic interne
	5.b) Organiser des groupes de travail pour recueillir les propositions des agents
	5.c) Organiser un séminaire de restitution auprès du personnel
	5.d) Mettre en place une action spécifique "réduction des papiers de bureau"
	5.e) Proposer des actions internes favorisant les comportements exemplaires au travail
	5.f) Mettre en place une action spécifique au domicile des agents : pour la première année = le compostage

Le dispositif d'aides proposé à ce jour est le suivant :

DISPOSITIF D'AIDES	
AXE 1	L'accompagnement des collectivités pour le développement des Programmes Locaux de Prévention
	Aides aux collectivités de moins de 20 000 habitants d'un dispositif de soutien financier qui se décompose en 2 volets - soutien forfaitaire de 10 000 € pour aider la collectivité à réaliser un diagnostic - soutien pour aider la collectivité à financer son plan d'action
	Aide à la réalisation d'actions déclinées dans le PLP - soutien de 100 à 20 000€ qui sera accordé après dépôt d'un dossier par la ville, une association, un porteur de projet Le SYCTOM instruit le dossier et accordera une aide selon les éléments décrits. L'aide portera sur des actions de prévention qualitative, de réduction des déchets ou de réemploi
	Aide à la mise en œuvre de composteurs Les modalités de soutien seront à définir en tenant compte des dispositifs aides de l'ADEME et de la Région.
AXE 2	La réduction de la nocivité
	Aide à la réalisation d'actions déclinées dans le PLP - soutien de 100 à 20 000€ qui sera accordé après dépôt d'un dossier par la ville, une association, un porteur de projet Le SYCTOM instruit le dossier et accordera une aide selon les éléments décrits. L'aide portera sur des actions de prévention qualitative, de réduction des déchets ou de réemploi.
	Aide aux partenaires - soutien de 100 à 20 000€ qui sera accordé après élaboration d'un programme commun d'actions Le SYCTOM instruit le dossier et accordera une aide selon les éléments décrits. L'aide portera sur des actions de prévention qualitative, de réduction des déchets ou de réemploi.



.....
Métropole Prévention Déchets 2010/2014 : Le plan de soutien du SYCTOM pour les programmes locaux de prévention

AXE 3	Le développement du réemploi
	Aide aux nouvelles ressourceries : le SYCTOM traitera gracieusement leurs rebuts (estimés à 15% des entrants). Cette aide donnera lieu à la signature d'une convention d'apports entre la ressourcerie et le SYCTOM
	Aide aux projets de déchèteries qui comprendront du réemploi : - bonification de l'aide accordée à la création ou à l'adaptation de déchèteries
AXE 4	Les actions en faveur de l'éco-conception
	Organisation d'un concours de produits ou emballages éco-conçus - prix accordé aux vainqueurs
AXE 5	La démarche d'exemplarité du SYCTOM
	Organisation d'un séminaire pour les agents
	Acquisition de composteurs + formation pour les agents volontaires
	Mettre en place des actions favorisant les comportements vertueux au travail

Pour mettre en œuvre ce plan, un budget annuel de 1 M€ y sera consacré conformément aux orientations budgétaires énoncées le 20 octobre dernier. Une convention de partenariat a été conclue avec la Région Ile-de-France qui reconnaît le rôle d'animation du SYCTOM sur son territoire et qui attribue au SYCTOM une subvention de 193 000 € pour la première année.

La démarche du SYCTOM est bien d'accompagner les collectivités adhérentes, d'impulser des actions, de favoriser une mutualisation des moyens à l'échelle métropolitaine, de promouvoir une dynamique sur le territoire en faveur de la prévention.

Il est proposé d'adopter Métropole Prévention Déchets 2010-2014 : Le plan de soutien du SYCTOM pour les Programmes locaux de Prévention.

Le projet de délibération C 04-a correspondant est mis aux voix.



Métropole prévention déchets 2010/2014

Le plan de soutien du SYCTOM pour les Programmes Locaux de Prévention



1. Bilan du 1ier Plan de Prévention et de Valorisation du SYCTOM (Période 2004-2009)

Lorsqu'en 2004, il constate que les tonnages à traiter par habitant n'ont cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années (de 403 kg/habitant en 1993 à 486 kg/habitant en 2003 soit plus de 20 %) le SYCTOM décide de s'engager dans une politique novatrice de prévention des déchets. L'évolution des quantités de déchets à traiter a des conséquences lourdes pour le SYCTOM en termes d'investissements et de capacité d'accueil et de traitement. Le SYCTOM décide donc d'utiliser la prévention comme un moyen d'optimiser la gestion de déchets sur son territoire.

Un Plan de Prévention et de Valorisation des Déchets portant sur une période de 6 ans (2004-2009) est adopté à l'unanimité lors du comité de juin 2004. Un budget de 324 100 € est alloué lors du comité de décembre 2004.

Ce Plan définit les orientations stratégiques du SYCTOM en matière de prévention, de valorisation et de diversification des modes de traitement. Des objectifs chiffrés sont fixés : diminuer de 300 000 tonnes d'ici 2010 les quantités d'ordures ménagères incinérées ou enfouies. Cette réduction était envisagée de la manière suivante :

- ⇒ 120 000 t grâce à la méthanisation ;
- ⇒ 65 000 t grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives ;
- ⇒ 35 000 t grâce à une progression de 100% de la valorisation des objets encombrants ;
- ⇒ 15 000 t grâce à une progression de 50% de la valorisation en déchèteries ;
- ⇒ 65 000 t grâce à la politique de prévention des déchets.

Sur la partie prévention, 2 axes de travail sont identifiés :

- ⇒ Modifier les comportements de l'ensemble des acteurs que sont les habitants, les administrations et les entreprises, en termes de consommation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.
- ⇒ Réduire la toxicité des déchets.

Sa mise en œuvre se concrétise par le biais des actions suivantes :

Soutien financier aux collectivités adhérentes

- ⇒ Action STOP PUB : 1 500 000 autocollants fabriqués et distribués.
- ⇒ Action sacs cabas réutilisables : 373 000 sacs distribués par les communes avec la participation financière du SYCTOM.
- ⇒ Appel à projet « sensibilisation à la prévention » : Soutien à l'opération de la Ville de Paris dans le 11^{ème} arrondissement et actions de sensibilisation par la Communauté d'agglomération Plaine Commune.
- ⇒ Subventions pour la construction de déchèteries : 8 projets soutenus à hauteur d'environ 600 000 €.

Sensibilisation et information auprès des collectivités et de publics-relais

- ⇒ Opérations et actions de sensibilisation : au travers des supports d'édition existants et du site Internet - par l'accueil de publics relais lors des visites et des journées Portes Ouvertes organisées dans nos installations, soit plus de 20 000 personnes accueillies - par le déploiement d'une campagne DEEE sur le dispositif de reprise du « 1 pour 1 ».



- ⇒ Réunions d'informations : sur la réduction de la toxicité sur le bassin versant de Romainville en lien avec le projet de méthanisation ; sur l'importance de l'évitement des DEEE dans nos centres.

Aide à la filière du réemploi

- ⇒ Soutien à la filière Textiles : 17 200 tonnes ont été détournées du traitement grâce au partenariat avec le Relais et Eco Textiles entre 2006 et fin 2009.
- ⇒ Partenariat avec Emmaüs : Prise en charge des refus ; échange technique sur la mise au point d'une filière de récupération du bois.

Mise en place d'une démarche d'exemplarité en interne

- ⇒ Gestion durable des achats ; impression recto/verso ; Distribution de sacs cabas au personnel et aux élus ; Dématérialisation des procédures de travail ; Recours aux services d'imprimeurs « imprim' vert » ; Reprise et dépollution de l'ancien matériel informatique ; Mise en place de fontaines à eau.

De plus, le SYCTOM compte sur l'action de ces deux syndicats primaires dans ce domaine :

- ⇒ Pour le SITOM 93 : sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet (2004) ; démarche imprim'vert (2005) ; déchets dangereux (2005) ; compostage individuel (2006) ; recycleries-ressourceries (2006) ; embauche d'un chargé de mission prévention ; animation territoriale pour les programmes locaux de prévention.
- ⇒ Pour le SYELOM : participation à l'opération Recyclades 2006 ; Réalisation d'une étude portant sur la définition d'un schéma directeur des déchèteries.

Au final, le SYCTOM enregistre, entre 2004 et 2009, une baisse de 210 335 tonnes des déchets incinérés ou enfouis. Cette baisse se répartit de la façon suivante :

- ⇒ 159 381 tonnes liées à la réduction des volumes (baisse des tonnages d'ordures ménagères et hausse des tonnages de collectes sélectives) ;
- ⇒ 22 805 tonnes grâce à l'amélioration de la valorisation des encombrants ;
- ⇒ 28 149 tonnes grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives.

Il est prévu que les unités de méthanisation soient mises en service à partir de 2013.

Si l'on s'intéresse à la réduction *stricto sensu* des tonnages traités, on constate que les objectifs fixés par le Plan sont largement atteints. Cependant il est difficile d'imputer cette évolution aux seules actions de prévention menées sur le territoire du SYCTOM. D'une part car le lien de causes à effet entre ces actions de modification des comportements et la baisse des tonnages est difficile à mesurer. D'autre part car la France subit un fort ralentissement économique depuis la fin de l'année 2008 qui a forcément un effet direct sur la production de déchets.

Outre le contexte économique, l'étude du CREDOC commandée par le SYCTOM en 2010 a montré que de nombreux déterminants, très hétérogènes, pouvaient expliquer l'évolution des quantités de déchets depuis 2001 sur le territoire du SYCTOM.

2. Le contexte et les objectifs du nouveau Plan de Soutien et d'Action pour le Développement de la Prévention (Période 2010-2014)

Fin 2009, fort de cette première expérience, le SYCTOM décide d'accentuer son action dans la prévention et la réduction des déchets. Plusieurs éléments viennent le conforter dans cette décision.

D'une part, les évolutions récentes de la réglementation européenne et nationale sont sans équivoque. La prévention est identifiée comme étant l'outil prioritaire pour mener une politique de gestion des déchets efficace :

- ⇒ *Au niveau européen* : directive cadre (novembre 2008) qui oblige les Etats membres à établir des programmes nationaux de prévention,
- ⇒ *Au niveau national* : loi de programmation et d'orientation « Grenelle 1 » (octobre 2008) qui fixe l'objectif d'une réduction des déchets de 7 % en 5 ans,
- ⇒ *Au niveau régional* : adoption du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le 24 novembre 2009, qui fixe des objectifs de prévention, et mise en place début 2009 des Programmes Locaux de Prévention (PLP) coordonnés conjointement par l'ADEME et la Région Ile-de-France. L'objectif principal de ce contrat de performance est de réduire de 7 % en 5 ans la quantité de déchets à produire par habitant.

Début 2010, le SYCTOM s'est engagé à définir de nouvelles orientations en matière de prévention et à élaborer un nouveau plan sur la période 2010-2014. Il décide de rédiger ce Plan de façon collégiale, en concertation avec les collectivités, les institutionnels et le monde associatif. « Métropole prévention déchets 2010 - 2014 : plan de soutien du SYCTOM pour les programmes locaux de prévention » s'articule autour des 5 axes suivants :

Axe 1 : L'accompagnement des collectivités pour le développement des Programmes Locaux de Prévention

Axe 2 : La réduction de la nocivité

Axe 3 : Le développement du réemploi

Axe 4 : Les actions en faveur de l'éco-conception

Axe 5 : La démarche d'exemplarité du SYCTOM

Son champ de compétence ne l'inscrivant pas directement dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention, réservés aux collectivités en charge de la collecte, le SYCTOM se positionne en soutien des collectivités, comme un animateur de son territoire. Il souhaite favoriser, en cohérence avec les engagements régionaux, le déploiement des Programmes Locaux de Prévention sur son territoire, pour l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités produites de 7% en 5 ans (année de référence : 2008). Il a ainsi fait sien l'objectif de la Région de porter à 80 % le pourcentage des collectivités franciliennes engagées dans un programme local de prévention d'ici à 2014 et se fixe un objectif de 100 % de couverture d'ici 2014.

Pour cela, il pourra créer des synergies entre les acteurs territoriaux et également mutualiser les bonnes pratiques. La collaboration avec ses 2 syndicats primaires, le SITOM 93 et le SYELOM, pour assurer cette cohérence territoriale sur les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine devra être renforcée. Sur les territoires du 94, du 78 et de Paris, le SYCTOM assurera directement l'animation territoriale et le suivi.

Enfin, le SYCTOM envisage d'intervenir plus directement sur certaines thématiques telles que la toxicité, le réemploi et l'éco-conception.



3. Modalités d'élaboration de « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 »

Cette phase d'élaboration du Plan s'est déroulée pendant l'année 2010 en vue du vote « Métropole prévention déchets 2010-2014 » par le Comité syndical du SYCTOM le 16 décembre 2010. Le SYCTOM a organisé quatre comités de pilotage ouverts à tous (ADEME, Région Ile-de-France, conseils généraux, SITOM 93, SYELOM 92, communes et intercommunalités, éco-organismes, chambres consulaires, principales associations locales, régionales et nationales). Ces réunions ont donné l'occasion à tous les acteurs désireux de mettre en place des politiques de prévention d'échanger et de solliciter le SYCTOM. Lorsque des thématiques spécifiques ont émergé, des groupes de travail ont été organisés. Ainsi à l'automne 2010, 2 ateliers se sont tenus, l'un sur la tarification incitative et le second sur la communication et la sensibilisation à l'environnement. Egalement sur proposition des partenaires, une réflexion sera conduite en vue de l'élaboration d'un guide du ré-emploi. Les premières propositions de ces ateliers se traduiront en actions concrètes dans le plan de prévention.

4. Modalités de suivi et d'évaluation de « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 »

La phase opérationnelle de mise en œuvre du Plan sera rythmée par la réalisation des actions développées par le SYCTOM, les collectivités et l'ensemble des acteurs de la prévention intervenants sur le territoire. Des temps de restitution des résultats seront également organisés pour mutualiser les acquis et encourager l'engagement de l'ensemble des collectivités du territoire.

Au cours de cette période, le comité de pilotage, dans sa configuration actuelle se réunira au moins une fois par an pour faire le bilan des actions mises en place au cours de l'année passée et communiquer sur les actions prévues pour l'année suivante.

La démarche du SYCTOM se veut évolutive, les travaux en ateliers thématiques se poursuivront avec les collectivités et partenaires autour de sujet à débattre ensemble et de nouvelles propositions d'actions enrichiront le plan jusqu'en 2014.

Les actions soutenues par le SYCTOM dans le cadre du plan « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 » feront l'objet d'une présentation en comité syndical et chaque fin d'année, le bilan quantitatif et qualitatif fera l'objet d'un rapport également présenté en comité syndical.

5. Convention avec la Région Ile-de-France

D'ores et déjà, des objectifs communs ont été identifiés sur la thématique de la prévention :

- ⇒ Avoir 100 % des collectivités du SYCTOM engagés dans un PLP d'ici à fin 2014,
- ⇒ Animer de façon concertée le territoire pour faire émerger des synergies de travail et mutualiser les besoins et les moyens,
- ⇒ Travailler sur des thématiques spécifiques telles que la réduction de la toxicité des déchets, le réemploi et l'éco-conception.

Afin de formaliser et de pérenniser une collaboration entre le SYCTOM et la Région Ile-de-France, une convention a été approuvée par le Comité syndical du SYCTOM en date du 23 juin et adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2010. Ce partenariat fixe des objectifs de travail communs et clarifie la répartition des tâches entre la Région et le SYCTOM. Cette convention valide le programme et les objectifs de « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 » et octroie une subvention de 193 000 € au SYCTOM pour la première année.



7. Présentation de « Métropole prévention déchets 2010 – 2014 : plan de soutien du SYCTOM pour les programmes locaux de prévention »

L'engagement du SYCTOM dans une démarche d'élaboration collégiale s'est concrétisé en 2010 par l'organisation de rencontres et d'échanges avec les collectivités adhérentes et les partenaires. Sur la base des axes stratégiques proposés par le SYCTOM, ces travaux collectifs ont permis de décliner les orientations en opérations concrètes et de prendre en compte des nouvelles actions proposées par les partenaires.

« Métropole prévention déchets 2010 – 2014 » s'inscrit dans une démarche évolutive qui a permis d'initier des actions concrètes en parallèle de l'élaboration du plan et permettra d'en proposer de nouvelles pendant les années de mise en œuvre du plan de soutien. Selon le type d'actions et le périmètre concerné, les opérations pourront donc se décliner pendant toute la durée du plan (ex : promotion du compostage domestique) alors que d'autres seront plus limitées dans le temps voire très ponctuelles (ex : réalisation de diagnostic, études, ...).

Le choix de ce cadre évolutif permettra en effet d'accompagner au mieux les collectivités et de tenir compte de leur rythme d'engagement dans les démarches de prévention. En effet, à l'issue de la réalisation de leur diagnostic et de l'établissement de leur propre plan d'actions, elles seront à même d'identifier plus spécifiquement les outils que le SYCTOM pourrait développer pour répondre à leurs besoins.

Les 5 axes stratégiques de « Métropole prévention des déchets 2010 – 2014 » sont présentés ci-après selon le schéma suivant :

- *diagnostic* : Présentation de la situation sur le territoire du SYCTOM et synthèse des connaissances sur la thématique concernée.
- *actions et indicateurs* : Chaque action donne lieu à la rédaction d'une fiche-action, en cours de finalisation. Ce mode de présentation dynamique nous permettra d'enrichir et compléter le plan de façon structuré autour des 5 axes stratégiques.
- *dispositif d'aides financières* : Le SYCTOM actualise son dispositif existant pour répondre aux objectifs de prévention, il proposera également de nouvelles modalités d'intervention pour répondre aux objectifs du plan.



Axe 1 : Accompagnement des collectivités pour le développement des PLP

I) Diagnostic

Les pouvoirs publics ont décidé de retranscrire les plans de prévention prévus dans le droit européen en plan régional ou départemental et en Programmes Locaux de Prévention. Il a été décidé, dans le dispositif de l'ADEME, que la Région Ile-de-France porterait le plan régional de prévention et que les collectivités à compétence collecte étaient éligibles au dispositif programme locaux de prévention (PLP). Par ailleurs, un objectif de réduction a été assigné à ces P.L.P. de 7 % en 5 ans, avec 2008 pour année de référence. Le SYCTOM s'inscrit dans cette dynamique et se fixe comme objectif une couverture de l'ensemble du territoire par des PLP.

Bilan des collectivités engagées dans un PLP

Collectivités engagées dans un PLP dès 2009

Dépt 92	GPSO	300 417 hab
Dépt 93	Saint Ouen	583 824 hab
	Les Lilas	
	CA Plaine Commune	
	SEAPFA	
Dépt 94	CAVB	121 732 hab

Collectivités engagées dans un PLP dès 2010

Dépt 75	Paris	2 201 578 hab
Dépt 92	Gennevilliers	389 055 hab
	Puteaux	
	Colombes	
	CA Mont Valérien	
	La Garenne Colombes	
	Nanterre	
	Clichy La Garenne	
Dépt 94	Vitry	83 559 hab

A ce jour, 3 680 165 habitants sur une population totale de 5 588 161, soit **65 % de la population du SYCTOM sont concernés par un PLP.**

Complémentarité des acteurs de la prévention

La Région Ile de France a conclu un partenariat avec l'ADEME afin de piloter et d'animer des collectivités porteuses de PLP. L'ADEME assure les formations thématiques initiales relatives à la prévention lors de la signature du PLP avec une collectivité ; la Région assure ensuite une animation territoriale des PLP et s'est engagée à couvrir 80% du territoire francilien par des PLP d'ici 2014.

Le SYCTOM, identifié comme un acteur important de la prévention, a donc décidé de poursuivre son action dans ce domaine. Il souhaite favoriser l'engagement des collectivités dans les PLP et propose de venir en appui des collectivités dans la réalisation de leurs engagements définis dans leurs programmes d'action de prévention.



II) Actions en faveur de l'Axe 1 et indicateurs de suivi

Mise à disposition d'outils de communication

Lors de la préparation du premier comité de pilotage, il est apparu que peu d'outils permettaient d'illustrer la thématique de la prévention. Les supports de communication couramment développés portent en grande partie sur la collecte sélective. Il est nécessaire de développer des argumentaires pertinents pour sensibiliser le public aux bénéfices collectif et individuel d'une réduction de la production des déchets. Par conséquent, il est proposé d'élaborer des outils, libres de droit, que les collectivités pourront facilement utiliser pour leurs articles, leur communication et la sensibilisation des administrés. Au-delà de la mutualisation des moyens et des économies d'échelle sur le plan financier, la cohérence et l'homogénéisation des messages sont indispensables à une bonne compréhension pour une adhésion à de nouveaux comportements éco-citoyens.

Le SYCTOM propose :

- une photothèque spécialisée,
- une exposition mobile, qui comportera plusieurs panneaux sur l'approche de la prévention sous 3 angles : le gaspillage, le réemploi et la nocivité,
- la création d'outils qui pourront accompagner les collectivités, au fil de l'eau, pour la mise en œuvre de leur PLP.

Ces outils seront disponibles sur le site internet du SYCTOM : <http://www.syctom-paris.fr> dans les rubriques intitulées documents et multimédia items outils pédagogique ou outils de communication. Ils pourront également être demandés auprès du service de communication du SYCTOM.

Suivi/indicateurs

Un suivi quantitatif et qualitatif sera effectué. Les indicateurs simples devront permettre de suivre le nombre de demandes et d'emprunts, le nombre de personnes ciblées, le nombre de personnes effectivement concernées. Les emprunteurs devront renseigner des fiches d'évaluation qui permettront d'apprécier la pertinence des outils.

Animer le territoire

Méthodologie de travail avec le SITOM93 et le SYELOM

Il est souhaitable de coordonner les actions de chacun des partenaires, en cohérence avec les actions de la Région, pour accompagner au mieux les collectivités, en favorisant la complémentarité des actions et leur synergie et éviter les démarches redondantes. Le SITOM93 et le SYELOM inviteront les collectivités de leur périmètre à s'engager dans un PLP, seront le relais du SYCTOM sur leur territoire pour accompagner la mise en œuvre des PLP, organiseront toute initiative utile au développement de la prévention. Ils recueilleront et communiqueront toutes les informations recensées.

Animation des villes adhérentes pour les départements 78 et 94

Le SYCTOM se chargera d'animer un réseau d'échanges relatif à la prévention entre les villes de ces deux départements. Des rencontres seront organisées sur le territoire, de manière complémentaire à celles de la Région. Le chargé de prévention du SYCTOM pourra apporter une aide à l'élaboration de PLP.

Suivi et accompagnement du PLP de Paris

Le SYCTOM, comme pour l'opération pilote « Moins de déchets dans le 11^{ème} », participera au comité de pilotage d'élaboration du PLP de la ville et aux réunions de l'Observatoire 3R.

Suivi/indicateurs

Nombre de collectivités engagées dans un PLP et population concernée (objectif 100% en 2014).
Identification des leviers et des freins au déroulement des PLP pour chaque collectivité.



Sensibilisation auprès des publics relais

En priorité le SYCTOM devra sensibiliser les élus des collectivités qui ne sont pas encore engagées dans une démarche de réduction de la production de déchets.

Le retour d'expérience des premières collectivités permettra de construire un argumentaire, et de présenter des démarches concrètes d'engagement.

Plusieurs publics relais ont été identifiés :

- les élus,
- les techniciens et communicants des collectivités,
- les populations scolaires et périscolaires,
- les gardiens d'immeubles,
- les bailleurs sociaux,
- les distributeurs,
- les associations environnementales,
- les organismes de formation professionnelle comme les « IUFM » ou leur équivalent,
- etc.

Ce travail sera réalisé conjointement entre le service Prévention et relations avec les collectivités et le service de communication.

Suivi/indicateurs

Les indicateurs seront à définir.

Événement médiatique lors de la SERD*Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2010*

Pour l'année 2010, le SYCTOM a souhaité proposer des actions durant la SERD, du 20 au 28 novembre 2010, sans attendre la finalisation du plan. Dans ce cadre deux actions ont été réalisées :

- ⇒ la projection de mots clés relatifs à la prévention sur l'usine d'Ivry-Paris 13. Ces mots sont lisibles dès la tombée de la nuit, par les automobilistes depuis le périphérique extérieur, et les usagers de la ligne de train passant à proximité de l'usine. Cette action est propre au SYCTOM, et témoigne de son réel engagement dans cette démarche ambitieuse de réduction. La population sensibilisée a été estimée à 1 300 000 personnes.
- ⇒ la fourniture à ses adhérents d'un kit clé en main pour sensibiliser au gaspillage alimentaire. 50 kits ont été livrés aux collectivités et associations qui ont assuré des animations autour du thème du gaspillage alimentaire pendant la semaine de la SERD.

A l'issue de la SERD 2010, un point de retour avec les utilisateurs sera organisé afin de recueillir leurs avis et d'envisager les actions correctives, si nécessaire, et des compléments ou des conseils pour la réalisation de nos futurs outils.

Le SYCTOM s'est attaché à rendre visible cette SERD en organisant une conférence de presse, et par la mise en valeur de ses actions dans les médias (JT de France 2, Parisien, France Inter, Libération, ...).



Continuité de l'action SERD jusqu'en 2014

Le SYCTOM souhaite proposer chaque année la fourniture d'un kit de sensibilisation, facile d'utilisation, et permettant d'aborder de façon concrète la réduction des déchets. Les thèmes seront définis en concertation avec les collectivités et les associations. Ces outils conçus à l'occasion de la SERD, sont à disposition des collectivités ou acteurs relais pour l'animation de toute manifestation ponctuelle ou permanente à destination des particuliers, des publics scolaires et péri-scolaires.

Suivi/indicateurs

Le nombre de personnes ciblées

Le nombre de kit, le nombre d'utilisation et une approche du nombre de personnes rencontrées.

Le bilan qualitatif sur des outils ou actions mises en place (facilité d'utilisation) et son contenu (qualité des documents d'accompagnement).

Mise en place de 50 000 composteurs sur le territoire

Sur la base de son étude relative au gisement de biodéchets réalisée en 2010, le SYCTOM, en complément du plan compostage ADEME et des soutiens apportés par la Région Ile-de-France, souhaite favoriser le développement du compostage sur son territoire. On recense aujourd'hui 32 opérations de compostage domestique, soit environ 20 000 composteurs.

Le SYCTOM souhaite poursuivre cet effort et se fixe un objectif de 50 000 composteurs d'ici 2014.

Il s'agit d'assurer la promotion du compostage individuel, collectif ou de quartier. Le SYCTOM pourrait se charger de piloter, en complément des actions de la Région et de l'ADEME, le suivi de la mise en œuvre sur son territoire et organiser des rencontres thématiques sur les conditions de mise en œuvre, recenser les modalités, les méthodes efficaces et les échecs ou les freins rencontrés.

Suivi/indicateurs

Nombre de collectivités qui ont déployés des composteurs.

Nombre de composteurs distribués, nombre de foyers qui compostent.

Quantité de déchets détournés par le compostage domestique.

Etude de faisabilité sur la tarification incitative

Le sujet de la tarification incitative est un sujet sensible et complexe que les participants au comité de pilotage ont souhaité aborder en groupe de travail.

La tarification suppose une bonne connaissance du financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères, et relève pour la majorité de collectivités, de la levée d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une seule collectivité finance ce service sur son budget général.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont rendu obligatoire la mise en place d'une part incitative d'ici 5 ans dans la TEOM.

Un premier atelier, réunissant des membres du comité de pilotage prévention, a permis de relever les interrogations et les propositions alternatives à une tarification incitative, de type « contribution positive ».

Le SYCTOM a proposé d'organiser une seconde séance de travail avec des experts en fiscalité et de lancer une étude de faisabilité sur les conditions de mise en œuvre concrète d'une tarification incitative. En effet, le territoire du SYCTOM est très dense et ne peut pas complètement s'identifier aux expériences menées en province actuellement.



Cette étude élaborée conjointement avec les collectivités locales intéressées comprendrait :

- ⇒ une première partie commune : rappel du cadre législatif et réglementaire, méthodologie, calendrier, contraintes à identifier, aspects positifs et négatifs de la démarche, aspects budgétaires, modalités de recouvrement,...
- ⇒ une partie « à la carte » adaptée à chaque collectivité intéressée. La forme de la collaboration entre le SYCTOM et la collectivité reste à définir.

Cette étude permet ainsi une mutualisation de moyen, engendre une économie d'échelle et une économie pour les collectivités adhérentes.

Suivi/indicateurs

Nombre d'habitants concernés par la tarification incitative

III) Dispositif d'aides financières pour les collectivités

III.1) Aides aux collectivités engagées dans un PLP

III.1.1) Aides à la réalisation des actions, directes pour les collectivités de moins de 20 000 habitants

Le SYCTOM souhaite proposer un dispositif d'aide et de soutien aux collectivités dont la population est inférieure à 20 000 habitants, ces collectivités n'étant pas éligibles au dispositif de soutien aux PLP de l'ADEME.

Il est proposé un dispositif de soutien forfaitaire de 10 000 €, dès lors que la commune délibère sur le principe de réaliser un diagnostic territorial en vue de réduire les déchets en s'inspirant de la méthodologie ADEME. Il s'agit d'encourager les collectivités à avoir recours à un bureau d'études ou à une embauche d'une personne dédiée à ce diagnostic.

Il est proposé également d'accorder une subvention pour la réalisation des actions, dès lors que le conseil municipal votera un plan d'actions. Les modalités (montant et durée) de cette subvention restent à définir.

Les villes potentiellement concernées sont :

Marne La Coquette	: 1 743 habitants
Valenton	: 12 182 habitants
Le Raincy	: 14 461 habitants
Joinville Le Pont	: 17 285 habitants
Coubron	: 4 702 habitants
Vaujours	: 6 136 habitants

Il existe au sein du SYCTOM d'autres communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 20 000, mais elles ont intégré une intercommunalité éligible au dispositif PLP de l'ADEME.

III.1.2) Aides à la mise en œuvre des actions dans le cadre d'un PLP

Il est proposé d'accorder un soutien à la mise en œuvre des actions dès lors que les collectivités ont délibéré sur le plan d'actions de leur programme local de prévention. Ce soutien pourra être d'un montant allant de **100€ à 20 000€**

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux collectivités mais pourra être également accordé à une association, après retour positif de la collectivité sur laquelle l'association intervient.



Exemple d'actions relevant de ce dispositif : opérations de sensibilisation, développement d'outils, enquête de terrain, etc.

La collectivité, l'association, ou le porteur de projet devra déposer un dossier de demande de subvention qui mentionnera :

- un descriptif de l'action, contexte, objectif recherché
- le descriptif des moyens humains
- le descriptif des moyens matériels
- l'élaboration du montage financier de l'opération (le versement de l'aide ne pourra être réalisé que sur présentation de factures).
- le public visé (cible) et le nombre de personnes qui bénéficieront de ce projet.

Le SYCTOM se chargera de l'instruction, et le montant de l'aide sera évalué au regard des éléments qui lui seront fournis. Les actions ne seront éligibles que si elles concernent des actions de prévention qui se dérouleront sur son territoire. Il ne sera pas accordé d'aides pour l'étranger et les éventuelles coopérations internationales.

III.2) Aides aux composteurs

Le SYCTOM souhaite proposer une action de soutien financier pour favoriser l'implantation de composteurs sur son territoire. Le dispositif de soutien sera élaboré au cours du premier trimestre 2011 en lien avec les dispositifs existants proposés par l'ADEME et la Région Ile-de-France.



Axe 2 Réduction de la nocivité

I) Diagnostic

Le SYCTOM est légitime sur la thématique de la toxicité puisqu'il en subit les conséquences lorsque des déchets toxiques se retrouvent dans les déchets ménagers. Aussi, en liaison avec les futurs projets de méthanisation et la volonté de produire un compost de bonne qualité, la réduction à la source de la toxicité et la recherche des solutions d'évitement et de captation des déchets dangereux des ménages est un enjeu majeur pour le SYCTOM.

Le contexte réglementaire devrait évoluer en la matière avec la mise en place d'un nouveau dispositif de la responsabilité élargie sur les déchets spécifiques des ménages. Dans ce cadre, les pouvoirs publics élaborent une liste de produits considérés comme toxiques qui devront faire l'objet d'un traitement spécifique. La liste des déchets n'est pour l'instant pas connue.

En 2010, sur une période de 6 mois, le SYCTOM a engagé une réflexion sur cette thématique qui a permis d'établir le diagnostic suivant :

Identification des déchets dangereux

Alors que les produits dangereux ou leurs emballages sont identifiés par des pictogrammes de dangerosité, l'identification des déchets dangereux est complexe et en conséquence l'harmonisation des consignes de tri.

En premier lieu, ce sont les déchets contenant des métaux lourds qui seraient les plus perturbateurs, soit les déchets type piles, batteries, accus, peintures et engrais.

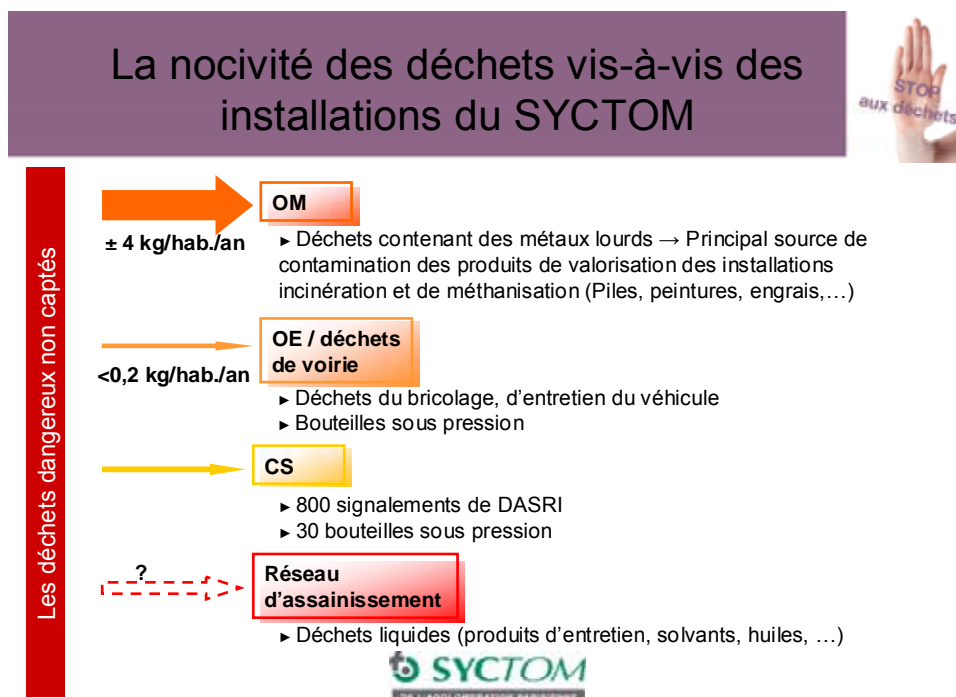
La nocivité vis-à-vis des installations du SYCTOM

- ⇒ Risques
 - Sanitaires pour les agents de la collecte et du tri
 - D'incendie et d'explosion au sein des installations
- ⇒ Impacts environnementaux
 - Dégradation du caractère valorisable des produits de l'incinération
 - Augmentation de la consommation de réactifs
- ⇒ Enjeux
 - Nouvelle réglementation sur les substances dangereuses dans les rejets
 - Méthanisation des OM et boues du SIAAP, et obtention d'un compost normé

Les trois cibles identifiées pour réduire la nocivité sont les suivantes :

- ⇒ les ménages
- ⇒ les collectivités
- ⇒ les commerces et petites activités présentes dans les communes et dont la collecte des déchets est assurée par les communes (en redevance spéciale ou non).

Estimation des déchets dangereux non captés par les filières spécifiques



Etat des lieux du service de collecte des déchets dangereux sur le territoire du SYCTOM

Dispositif de collecte	Quantités collectées	Remarques
Eco-Bus	420 tonnes/an	58 communes ont mis en place ce service. Les peintures, vernis et solvants représentent 75% du tonnage collecté.
Déchèteries	1 020 tonnes/an	25 déchèteries sur les 30 acceptent les déchets dangereux et 9 d'entre elles acceptent les déchets des professionnels.
Centre technique municipal	510 tonnes/an	Déchets produits par les services de la commune et ceux collectés sur la voie publique.

On constate des taux de collecte relativement faibles. Les consignes de tri sont hétérogènes sur le territoire.

Lors de l'établissement de ce diagnostic, nous avons pu constater des difficultés de centralisation et d'homogénéisation des données.

Identification des partenaires sur la prévention qualitative

L'Agence Seine Normandie finance les collectivités et les entreprises dans leurs démarches d'exemplarité en matière de gestion des déchets toxiques.

Le SYCTOM a également pris contact avec les CG 92, 93 et 94, et a été évoqué la gestion des déchets des collègues (et notamment ceux des cours de physique et de chimie).

Ont également été rencontrés les représentants des CCI du 93 et du 94 qui réalisent des audits environnementaux auprès des entreprises et des opérations éco défi permettant de labelliser une activité dès lors que plusieurs défis environnementaux ont été réalisés.



Par ailleurs, le SIAAP et le SYCTOM ont un projet commun, qui prévoit de traiter les boues de la station d'épuration « La Morée » et des biodéchets, dans le futur centre de méthanisation au Blanc-Mesnil-Aulnay-sous-Bois.

Le SYCTOM souhaite donc fédérer autour de cet objectif de réduction de la toxicité, l'ensemble des partenaires, tout en prenant en compte la future REP.

II) Actions en faveur de l'Axe 2 et indicateurs de suivi

Mise en place d'outils de communication spécifique sur la nocivité

Il est envisagé de proposer une campagne de communication chaque année, sur un volet spécifique de la prévention qualitative. Il est attendu de ces campagnes qu'elles favorisent la diminution de la production de déchets dangereux et la collecte séparative de ces déchets pour un traitement sur des unités spécifiques.

La première campagne envisagée portera sur les piles/batteries/accus car ce sont principalement dans ces déchets que l'on retrouve des métaux lourds.

Les campagnes suivantes pourront être choisies en fonction des besoins identifiés par les communes.

Les éléments seront disponibles auprès du service de communication du SYCTOM qui se chargera de présenter la campagne et de recenser les besoins.

Suivi/indicateurs

Nombre de points de collecte des déchets dangereux sur le territoire
Résultat des caractérisations des OMR par bassin versant
Respect des normes NFU 44 0 51 et NFU 44 0 95

Méthodologie de diagnostic dans le cadre d'un PLP

Dans un PLP, les collectivités peuvent choisir de mettre en œuvre une action optionnelle qui porte sur la réduction qualitative des déchets.

Ce champ est moins détaillé que les autres, et le SYCTOM propose de publier une méthodologie à suivre pour établir un état des lieux à la fois sur les :

- particuliers,
- les services internes de la collectivité,
- les artisans/petits commerçants

Suivi/indicateurs

La collaboration avec les collectivités portera également sur la définition d'indicateurs de suivi pertinents

Charte d'engagement à agir en faveur de la réduction de la nocivité (éviter, substituer, améliorer de la gestion)

Le SYCTOM aura recours à l'assistance d'un bureau d'étude pour la mise en œuvre d'une charte d'engagement des différents partenaires, afin d'œuvrer pour réduire la nocivité des déchets. Elle sera déclinée pour différents partenaires, qui s'engageront chacun sur leur domaine d'intervention.

L'idée est de démultiplier les actions afin de les rendre visibles et de les encrever durablement dans le temps et de modifier progressivement les habitudes.

Cette charte sera un outil de suivi de nos partenaires engagés, et plus ils seront nombreux, mieux sera appréhender cette thématique complexe. Le souhait est de favoriser spécifiquement l'engagement de partenaires pouvant contribuer aux actions d'évitement (ex : action en faveur de la promotion de produits de substitution).

Suivi/indicateurs

Nombre de partenaires signataires de cette charte

III) Dispositif d'aides financières pour les collectivités

III.1) Aides aux collectivités engagées dans un PLP

Il est proposé d'accorder un soutien aux collectivités qui ont fait valider leur Plan d'actions par leur instance décisionnelle (conseil municipal, conseil communautaire ou comité syndical) dans le cadre de la mise en œuvre des actions issues de leur PLP. Ce soutien pourra être d'un montant allant de 100€ à 20 000€.

Il pourra être également accordé à une association ou un porteur de projet, après retour positif de la collectivité sur laquelle l'association intervient.

La collectivité, ou l'association, ou le porteur de projet devra déposer un dossier de demande de subvention qui mentionnera :

- ⇒ un descriptif de l'action, contexte, objectif recherché,
- ⇒ le descriptif des moyens humains,
- ⇒ le descriptif des moyens matériels,
- ⇒ l'élaboration du montage financier de l'opération (le versement de l'aide ne pourra être réalisé que sur présentation de factures),
- ⇒ le public visé (cible) et le nombre de personnes qui bénéficieront de ce projet.

Le SYCTOM se chargera de l'instruction du dossier, et le montant de l'aide sera évalué au regard des éléments qui lui seront fournis. Les actions ne seront éligibles que si elles concernent des actions de prévention qui se dérouleront sur son territoire.

Les demandes qui seront éligibles concerneront uniquement des actions de sensibilisation visant à réduire, substituer ou détourner les produits toxiques.

III.2) Aides aux partenaires ou associations œuvrant sur un territoire couvert par un PLP

Dans le cadre des actions des PLP, le SYCTOM pourra décider d'accompagner les CCI, le SIAAP, ou l'Agence de l'Eau sur d'éventuels partenariats qui ne sont pas encore définis à ce jour.

Les aides sont similaires à celles définies ci-dessus : de 100 € à 20 000€ par partenaire, et le dossier de demande devra être transmis au SYCTOM pour analyse.



Axe 3 : Participation au développement du réemploi

I) Diagnostic

Donner, vendre, réparer, détourner, récupérer ou acheter en seconde main : le réemploi des objets usagés est un geste riche dont les bénéfices pour la Collectivité sont nombreux. Il diminue les quantités de déchets produits en donnant une alternative crédible à la supposée fin de vie de l'objet. Il a un intérêt économique en freinant le gaspillage et la surconsommation. Enfin il est créateur de lien social de par sa nature et les acteurs qui le font vivre au quotidien. Le monde du réemploi est bien souvent animé par des relais sociaux qui permettent la réinsertion de personnes en difficulté.

Par conséquent, le SYCTOM souhaite participer au développement de cette filière du réemploi. Son aide consistera d'une part à soutenir les acteurs du Réemploi et leur activité et d'autre part à mieux faire connaître auprès du grand public le geste et les activités du réemploi.

II) Actions en faveur de l'Axe 3 et indicateurs de suivi

Mise en place d'une démarche de collecte en vue d'un réemploi sur la déchèterie d'Ivry Paris XIII en partenariat avec EMMAUS

Le SYCTOM dispose depuis plusieurs années d'un partenariat avec EMMAUS sur le traitement à titre gracieux de 1 000 tonnes par an de rebuts des objets encombrants. Il lui a donc semblé naturel de se tourner vers cette entité reconnue dans le monde du réemploi afin d'étudier une solution permettant de favoriser la réutilisation des objets encore en état de fonctionnement qui sont déposés par les usagers de la déchèterie d'Ivry-Paris XIII.

Une première phase de test permettra d'éprouver la méthodologie à mettre en œuvre et le choix des biens à récupérer. Un compagnon de la communauté de Charenton sera présent trois matinées par semaine pour élaborer une liste des biens qui pourront trouver une nouvelle vie dans leur magasin de vente.

Un caisson sera mis en place sur la déchèterie, où seront placés les biens et objets encore en état de marche. Un compagnon se chargera, une fois par semaine, ou plus si besoin, de venir collecter ce caisson en expliquant le geste de tri en faveur du réemploi à nos concitoyens.

Si le test s'avère concluant, le SYCTOM s'engage à rendre pérenne ce partenariat et le règlement de la déchèterie sera modifié en conséquence.

Suivi/indicateurs

Bilan de l'opération (Nombre de biens détournés, tonnage d'objets détournés)
Nombre d'usagers fréquentant l'espace réemploi

Partenariat avec le Réseau des Ressourceries

A ce jour, il existe sur le territoire du SYCTOM une ressourcerie, située dans le 18^{ème} arrondissement, l'Interloque. Il est prévu dans le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) de développer à minima une trentaine de ressourceries en Ile de France d'ici à 2019.

Les aides (ADEME, Région) à la création de ces structures sont essentiellement liées à l'investissement ou aux emplois créés. Pour la phase d'exploitation des Ressourceries, il n'y a aucun soutien financier.



Le SYCTOM souhaite favoriser l'émergence de ressourceries sur son territoire en s'inscrivant en complémentarité des partenariats déjà existants. Pour cela, il s'est inspiré de ses expériences passées avec la filière de récupération des textiles et avec EMMAUS où il accepte de traiter, à titre gracieux, un tonnage annuel de rebuts défini.

Le Réseau des Ressourceries dans son bilan annuel évalue à environ 15% des tonnages entrants la partie résiduelle qui ne pourra être réutilisée ou recyclée. Le Réseau des Ressourceries a confirmé que le dispositif du SYCTOM était de nature à contribuer à la faisabilité d'un projet en allégeant les dépenses de fonctionnement de 10 structures. Il s'agit de traiter les rebuts de mobiliers ou autres objets qui ne pourront pas être remis en état, ni trouver de repreneur de seconde main. Sont exclus, les DEEE qui devront être éliminés dans le cadre d'une convention avec l'éco organisme habilité, ainsi que les déchets dangereux des ménages qui devront eux suivre la filière adaptée.

Le SYCTOM s'engage dans un partenariat avec le Réseau des Ressourceries. Il donnera lieu à la signature d'une convention technique entre le SYCTOM et chaque porteur de projet.

A ce jour, deux projets sont à l'étude sur le périmètre du SYCTOM :

- le projet de Grajar qui serait situé à Blanc Mesnil ;
- le projet de Mme Bouquet qui serait situé dans le 13^{ème} arrondissement.

Suivi/indicateurs

Nombre de projet de ressourceries sur le territoire
 Nombre de ressourceries qui bénéficient de l'aide
 Suivi du tonnage réceptionné par les ressourceries et par le SYCTOM

Mise en place d'un dispositif financier incitatif pour la réalisation de ressourceries.

Sur la période 2005-2009, le SYCTOM a mis en place un dispositif financier de soutien à la réalisation de déchèteries sur son périmètre considérant qu'il s'agit d'équipements publics de proximité de collecte, de tri, de sensibilisation des habitants à la prévention, à l'utilité du bon geste de tri en vue d'une valorisation de leurs déchets ménagers.

Le non aboutissement du maillage du territoire du SYCTOM en déchèteries et l'émergence de nouvelles problématiques telles que les DEEE, les déchets de soins et d'autres déchets spéciaux incitent le SYCTOM à reconduire le dispositif en lien avec les soutiens de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

Afin de favoriser l'émergence de construction de ressourceries, le SYCTOM propose de compléter son dispositif en l'élargissant à la création de ressourceries/recycleries et de déchèteries qui incluent du réemploi. Ces nouvelles dispositions seront définies au cours du premier trimestre 2011.

Suivi/indicateurs

Nombre de projets de ressourcerie et de déchèterie avec réemploi.
 Nombre de ressourcerie et de déchèterie avec réemploi.
 Population desservie.
 Tonnage ou nombre de biens qui seront réemployés.

Participation à l'élaboration d'un guide du réemploi en partenariat avec la Région, les collectivités et les associations

Pour encourager chacun à s'approprier le geste du réemploi, la mise à disposition d'un outil synthétique et exhaustif, ludique et facile d'utilisation qui compile toutes les adresses où l'on peut donner, réparer (faire ou apprendre) et acheter en seconde main apparaît comme nécessaire. Cet outil serait également un moyen efficace de faire découvrir, connaître et reconnaître les acteurs du réemploi.

A l'échelle nationale, l'ADEME a réalisé deux études qui visent à compiler les activités du réemploi. Il s'agit d'une analyse macro-économique sur le territoire national qui s'intéresse aux activités du réemploi déjà bien identifiées (les ressourceries et les activités de la réparation). A des échelles plus locales, on bénéficie déjà du retour d'expériences de certaines métropoles (Rennes, Nancy, Montréal) qui ont réalisé un Guide du Réemploi sur leur territoire.

Enfin à l'échelle du SYCTOM, on constate que plusieurs acteurs de la vie locale ont déjà réalisé un 1^{er} Guide du Réemploi ou ont manifesté la volonté de le faire.

Au niveau des collectivités :

- ⇒ La Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre a retenu dans son Programme Local de Prévention (PLP) la mise en œuvre d'un Guide du réemploi sur son territoire.

Au niveau du milieu associatif :

- ⇒ La ressourcerie l'Interloque a réalisé un annuaire du réemploi sur l'équivalent de 2 quartiers du 18^{ième} arrondissement de Paris. Il envisage d'étendre ce projet à l'ensemble du 18^{ième}.
- ⇒ L'association les Amis de la Terre a réalisé un Guide Local du Réemploi et de la Réparation en collaboration avec Emmaus et la Ville de Paris sur le territoire.

Le SYCTOM propose donc d'accompagner et de structurer ces initiatives locales. L'objectif de cette action est de développer un Guide du Réemploi sur un territoire large qui s'appuie sur les acteurs de la vie locale. Pour cela, il est nécessaire de définir une méthodologie de travail commune que pourront utiliser les collectivités et/ou les associations pour référencer les acteurs du réemploi. Une fois ce travail de terrain réalisé, il faudra envisager une mise en forme commune qui pourra ainsi être partagée par le plus grand nombre.

Au 1^{er} semestre 2011, le SYCTOM organisera deux ateliers sur cette thématique qui devront répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ partager les initiatives locales,
- ⇒ définir une méthodologie de travail commune (sorte de cahier des charges pour élaborer un guide du réemploi)
- ⇒ préciser le rôle que doit jouer le SYCTOM pour développer des synergies.
- ⇒ réfléchir au format du Guide du Réemploi et à sa diffusion.

D'ores et déjà la Région Ile de France et l'ADEME ont manifesté leur intérêt pour participer à l'élaboration d'un Guide du Réemploi.

Suivi/indicateurs

Secteurs investigués

Nombre d'acteurs du réemploi recensés.

III) Dispositif d'aides financières.

III.1) Aide aux ressourceries

Il s'agit du traitement à titre gracieux d'un maximum de 15 % des tonnages entrants annuels d'une ressourcerie/recycleries. Ces déchets seront considérés comme non valorisables (ni réutilisables, ni recyclables) par la ressourcerie.

Cette aide est réservée aux ressourceries qui se trouvent sur le territoire du SYCTOM.

Il est prévu la signature d'une convention technique entre le SYCTOM et la ressourcerie. Cette dernière devra communiquer une estimation des tonnages réceptionnés sur son (ou ses) installation(s) et des tonnages de rebuts qu'elle envisage d'envoyer vers les installations du SYCTOM. En fin d'année, elle fournira au SYCTOM un bilan socio-économique annuel de son activité, en précisant notamment :

- le tonnage global collecté, valorisé et refus de tri de l'ensemble de l'activité,
- la répartition en tonnes par filière de traitement (vente par les boutiques, chiffons, mousses, exportation, effilochage...),
- le taux de recyclage,
- le nombre d'emplois créés par cette activité.

Cette convention technique permettra également de valider les conditions d'accès à respecter sur les centres du SYCTOM, les types de déchets acceptés et refusés ainsi que de signer les protocoles de sécurité en fonction des centres de déversements que lui indiquera le SYCTOM.

III.2) **Mise en place d'un dispositif financier incitatif pour la réalisation de ressourceries.**

Les modalités de ce dispositif seront définies au cours du premier trimestre 2011, en lien avec les soutiens de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.



Axe 4 : Favoriser le développement de l'éco conception

I) Diagnostic

Le SYCTOM se retrouve à gérer de nombreux déchets, dont une grande partie provient d'emballages et sur-emballages non recyclables.

Tout un versant de la prévention est dédiée à la sensibilisation du public en vue de modifier progressivement les comportements à la fois des particuliers mais aussi des professionnels dans leur activités quotidiennes.

Lors des comités de pilotage, il est revenu à plusieurs reprises le souhait d'intégrer dans les réflexions et actions sur la prévention les acteurs de la chaîne amont des concepteurs aux distributeurs.

Le SYCTOM est intervenu dans le cadre du travail préparatoire à la réécriture du cahier des charges pour le ré-agrément de l'éco organisme en charge de la gestion du recyclage des emballages. Le SYCTOM a porté les messages suivants :

- couverture à 80% des coûts de collecte et traitement ;
- meilleur soutien aux ambassadeurs des déchets avec participation de l'ensemble des éco organismes au dispositif
- meilleure gouvernance et plus de contrôle de l'éco organisme
- importance de la répartition dans le barème amont des contributions des entreprises afin de le rendre réellement incitatif à la réalisation d'action d'éco conception ;

Le SYCTOM souhaite également, en partenariat avec la Région, rencontrer les représentants de la grande distribution, pour les inciter à trouver des actions visant la promotion des produits éco conçus.

Le SYCTOM envisage également de travailler avec des écoles d'ingénierie et de marketing.

II) Actions en faveur de l'Axe 4 et indicateurs de suivi

Rencontre avec les fédérations de distributions

Le SYCTOM souhaite répondre aux attentes qui ont été émises lors des comités de pilotage et travailler également avec l'amont de la mise sur le marché et la distribution.

C'est pourquoi, il a été décidé de prendre contact avec les fédérations nationales de distribution avec la Région afin de représenter une entité plus conséquente face à la distribution, et également parce que les fédérations sont encore très centralisées et ne disposent pas de délégations régionales ou départementales. La FECD (Fédération des Entreprises du commerce et de la Distribution) ne dispose que d'une structure qui regroupe les enseignes au niveau national.

Il est donc programmé un ensemble de réunions, la première co-organisée est prévue le 9 décembre et d'autres seront programmées début 2011.

L'idée est de mettre en place un partenariat, qui permettra à la distribution de mettre son savoir-faire en valeur au profit de produits éco conçus et peu générateurs d'emballages.

Suivi/indicateurs

Qualité des partenaires et typologie des actions engagées en faveur de l'éco-conception



Visites de grands groupes dans les centres de tri du SYCTOM et échanges sur l'éco-conception/recyclage

Cette année de grandes entreprises ont souhaité visiter un centre de tri du SYCTOM.

Le SYCTOM est très favorable à ces initiatives car elles permettent à ces professionnels de prendre connaissance de la réalité de l'organisation des filières de recyclage et donc de les éclairer sur les orientations qu'ils pourraient être amenés à prendre dans les programmes de R & D en matière d'emballage et de packaging.

Le SYCTOM souhaite développer toutes ces initiatives afin de créer des liens entre ces activités.

Suivi/indicateurs

Nombre de visites organisées,
Qualité des visiteurs, quel service, quelle direction

Concours du meilleur produit éco conçu (moins d'emballage et plus de recyclabilité) auprès des écoles de marketing et d'ingénierie de l'emballage.

Le SYCTOM souhaite prendre contact avec des écoles d'ingénierie et de marketing afin d'organiser un concours ciblant l'innovation en matière d'éco-conception d'un produit ou d'un emballage.

Le SYCTOM proposera à l'ADEME de s'associer à cette démarche, des concours sur l'amélioration de la gestion des déchets ayant déjà été entrepris dans les années passées. La Région pourra également donner une dimension plus importante à ce projet.

Un prix financier pourra être remis à l'école dont l'équipe sortira gagnante dont le montant reste à déterminer en fonction des financiers partenaires.

Ce prix pourrait être décerné à l'occasion de la remise du « Grand Prix de l'Environnement ».

Suivi/indicateurs

Nombre d'écoles partenaires de ce concours
Nature des innovations proposées
Impact des innovations proposées sur la production des biens

Travail avec les associations de consommateurs sur la demande des consommateurs

Un élément complémentaire à l'offre est celui de la demande. L'ADEME a déjà étudié la perception des emballages par les consommateurs, il est proposé de travailler avec les associations afin de bien expliciter la demande des consommateurs.

Pour que l'offre évolue la demande doit aussi évoluer. Pour cela, il est nécessaire que les consommateurs soient mieux informés. Ce travail devra être entrepris et partagé avec les collectivités qui ont engagé localement des réflexions avec les professionnels de la distribution.

Suivi/indicateurs

Nombre de partenaires impliqués dans la démarche
Qualité des partenaires et typologie des actions envisagées
Nombre de consommateurs sensibilisés

III) Dispositif d'aides financières pour les collectivités

III.1) Concours du produit ou de l'emballage éco conçu

Le SYCTOM se chargera de l'organisation complète de ce concours et notamment réunira un jury compétent afin d'évaluer les projets qui seront proposés.

Les prix seront remis aux écoles. Les modalités restent à définir.

Les autres dispositifs d'aide en faveur de l'éco-conception seront également définis au cours du premier trimestre 2011.



Axe 5 : Exemplarité de la collectivité

I) Diagnostic

Durant le premier plan de prévention, certaines actions ont été menées en interne au SYCTOM. Elles ont plus ou moins bien été intégrées et reproduites par les agents.

Des actions comme la distribution de sacs cabas réutilisables, la mise en place de fontaine sans citerne et suppression des gobelets plastiques jetables, la distribution de verres et l'achat de services à café durables, la mise en place d'un intranet permettant la dématérialisation des documents de travail, l'incitation à l'impression recto-verso ont été mises en place entre 2004 et 2009.

Toutefois, il reste encore nombre de sujets à améliorer et à traiter. La réflexion a été lancée en 2010 et un stagiaire, durant 4 mois, a élaboré un questionnaire relatif aux différents sujets d'éco-exemplarité d'une collectivité, abordant l'exemplarité d'une collectivité. Il a rencontré individuellement les agents du SYCTOM sur cette base. Les entretiens individuels ont eu lieu en juillet et août, 103 agents ont été rencontrés sur 115.

Les rencontres ont été très fructueuses et ont confirmé que les agents étaient prêts à modifier certains de leur comportement.

L'intérêt de la démarche d'exemplarité est aussi de la confronter avec celles des autres administrations locales, afin de partager l'expérience en la matière et d'inciter d'autres collectivités à s'engager.

II) Actions et indicateurs

Réaliser un diagnostic interne, rencontre des responsables de services pour évoquer les sujets à améliorer

Un stagiaire a travaillé sur une recherche bibliographique sur les chartes de collectivité exemplaires. Différents thèmes ont été recensés :

- ⇒ Consommation : eau, énergie (éclairage/électricité/chauffage/climatisation), papier, encre,
- ⇒ Gestion des déplacements domicile/travail et déplacements professionnels
- ⇒ Prévention des déchets : connaissance des actions
- ⇒ Gestion des déchets au travail
- ⇒ Gestion des achats de fournitures
- ⇒ Restauration sur le lieu du travail

Organiser des groupes de travail thématique afin de faire des propositions à la direction et aux agents

Il est proposé d'organiser, sur la base du volontariat, des groupes thématiques de travail, afin de recenser les idées, suggestions sur les différents sujets.

L'idée est ensuite de les proposer à la direction et aux autres agents, sous la forme d'une charte ou d'un guide des bons comportements au travail.

Suivi/indicateurs

Nombre d'agents mobilisés dans les groupes de travail



Organiser un séminaire de restitution auprès du personnel

Lors des entretiens, il est clairement ressorti que les agents étaient motivés et souhaitaient participer à des actions qui pourraient être proposées sur le lieu du travail, quitte à modifier quelques habitudes afin d'adopter un comportement plus vertueux. Ils ont également clairement souhaité être informés de la suite apportée à cette démarche. Un séminaire de restitution pourrait être organisé pour l'ensemble des agents, permettant d'aborder l'ensemble des thèmes. Le SYCTOM pourrait solliciter des associations d'éducation à l'environnement intervenant sur l'apprentissage des pratiques de prévention.

Mettre en place une action réduction de la consommation de papier de bureau

Une des actions phares lors d'un audit environnemental concerne l'examen de la gestion et de la consommation de papier.

Lors des entretiens, des pistes de travail ont déjà été évoquées qui permettraient de limiter les impressions papiers.

Ces pistes devront être examinées lors du groupe de travail qui pourrait démarrer par ce thème :

- gestion du parc d'imprimantes ;
- gestion de la transmission des courriers et des copies papiers ;
- dématérialisation de certains documents via l'intranet ;
- ...

Suivi/indicateurs

Consommation de papier et de reproduction ;

Consommation de cartouches d'encre ;

...

Proposer des actions internes favorisant les comportements exemplaires au travail

Différentes actions destinées au personnel peuvent être envisagées :

- ⇒ sensibilisation avec les kits créés par le SYCTOM dans le cadre de la prévention des déchets,
- ⇒ reconduction du kit durable donné à l'arrivée d'un nouvel agent : verre, cuillère et mug,
- ⇒ proposition d'un nouveau kit durable, par exemple un lunch pack,
- ⇒ acquisition de carafe à eau pour toutes les occasions auprès d'Eau de Paris,
- ⇒ acquisition de lave-vaisselle de petite capacité afin de favoriser l'usage de verre et tasses à café durable et non jetable.

Proposer une action emblématique au personnel, à mettre en œuvre à leur domicile

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire pourra être envisagée, et il est aussi étudié la possibilité de doter les agents volontaires d'un composteur pour leurs déchets de cuisine.

Une action différente pourra être proposée chaque année.

Suivi/indicateurs

Nombre d'agents impliqués dans la démarche

Estimation des quantités de déchets détournés

Nombre de collectivités locales engagées dans cette démarche et nombre d'agents concernés



III) Les modalités de mise en œuvre des actions au sein du SYCTOM

La Direction de l'exploitation et de la prévention des déchets, avec l'aide de la direction de la communication se chargera :

- d'animer les groupes de travail,
- d'organiser le séminaire de restitution,
- de proposer l'action compostage individuel (achat de composteurs et formation ad hoc).

Le travail avec les différentes directions devra être approfondi et il est envisagé que les tableaux de bords de suivi soient pilotés par le chargé de mission prévention.



CALENDRIER OPERATIONNEL N°1 (2010)

	ACTIONS	année 1	année 2	année 3	année 4
AXE 1	Accompagnement des collectivités				
	1.a) Mettre à disposition des collectivités des outils de communication	x	x		
	1.b) Animer le territoire.	x	x	x	x
	1.c) Organiser un travail de sensibilisation auprès de publics relais	x	x		
	1.d) Organiser un évènement médiatique d'envergure lors de la semaine de la réduction des déchets	x	x	x	x
	1.e) Mettre en œuvre l'opération « 50 000 composteurs en 2014 »	x	x	x	x
	1.f) Lancer une étude de faisabilité de la tarification incitative sur le territoire dense du SYCTOM	x			
AXE 2	Réduction de la nocivité				
	2.a) Mettre en place des outils de communication spécifique sur la nocivité par catégorie de produits	x			
	2.b) Proposer une méthodologie de diagnostic dans les PLP	x	x	x	x
	2.c) Mettre en place une charte d'engagement	x			
AXE 3	Participation au développement du réemploi				
	3.a) Développer le partenariat avec les ressourceries existantes en proposant des exonérations de traitement des déchets	x	x	x	x
	3.b) Encourager la construction de déchèterie qui prévoit de faire du réemploi	x	x	x	x
	3.c) Partenariat avec Emmaüs sur la déchèterie d'Ivry-Paris 13	x			
	3.d) Elaborer un guide du réemploi avec les partenaires		x		
AXE 4	Favoriser le développement de l'éco conception				
	4.a) Rencontrer avec la Région les fédérations de distribution	x	x	x	x
	4.b) Etablir des passerelles avec les visites de centre de tri par les grands groupes de production	x	x	x	x
	4.c) Elaborer un concours du meilleur produit ou emballage éco conçu	x	x	x	x
AXE 5	Exemplarité du SYCTOM				
	5.a) Réaliser un diagnostic interne.	x			
	5.b) Organiser des groupes de travaux	x	x	x	x
	5.c) Organiser un séminaire de restitution auprès du personnel	x			
	5.d) Mettre en place d'une action spécifique "réduction des papiers de bureau"	x			
	5.e) Proposer des actions internes favorisant les comportements exemplaires au travail (lunch pack, dotation nouvel arrivant, ...)	x	x	x	x
	5.f) Mettre en place d'une action spécifique au domicile des agents - première année le compostage	x	x	x	x

Métropole prévention des déchets 2010 – 2014 comprendra des annexes constituées des fiches actions correspondantes, présentées au comité syndical du 16 décembre 2010.



ANNEXES : les fiches actions



Fiche-action n°1.a

Axe 1 : Accompagnement des collectivités pour le développement des PLP.

Action 1.a : Mettre à disposition des collectivités des outils de communication

Chargée du suivi de l'action : Christelle Pichon

Objet/Description

Le SYCTOM a décidé de développer des outils d'information et de sensibilisation que les collectivités pourront utiliser librement en fonction de leurs besoins. A terme, une boîte à outils complète sera mise à la disposition des collectivités. L'intérêt est de mutualiser les besoins et les coûts de fabrication de ces outils tout en donnant de la cohérence aux messages de communication qui seront diffusés. Cela permettra d'éviter aux collectivités de développer à chaque fois des outils identiques.

Le SYCTOM devra être attentif aux besoins exprimés par les acteurs de terrain c'est-à-dire les collectivités et les associations.

Dès à présent, plusieurs besoins ont déjà été identifiés suite au premier plan de prévention et aux échanges réguliers avec les collectivités. Ces différents échanges ont permis de formaliser les besoins suivants :

- Réalisation d'une campagne annuelle de communication sur une thématique précise identifiée lors du comité de pilotage ou lors des groupes de travail. Une 1^{ère} boîte à outils est actuellement en cours de réalisation pour présenter de manière générale la prévention en cohérence avec les objectifs d'amélioration des performances de tri.
- Création d'une photothèque prévention avec mise à jour annuelle.
- Réalisation d'un film illustrant le rôle du SYCTOM en matière de prévention et diffusant des messages simples visant la réduction des déchets.

Le SYCTOM souhaite également développer, en partenariat avec les collectivités, des animations « clefs en main » qu'elles pourront utiliser lors d'évènements tels que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ou la Semaine du Développement Durable (SDD). Le SYCTOM envisage de concevoir un nouveau kit d'animation chaque année. De cette façon, les collectivités seront dotées d'outils permettant différentes approches de la réduction des déchets et de la diminution de la nocivité.

Dés la 1^{ère} année de Métropole prévention déchets 2010-2014, le SYCTOM a développé un kit d'animation sur le thème du « gaspillage alimentaire », la cuisine anti gaspi. En contrepartie de la mise à disposition de cet outil, la collectivité est tenue de faire un bilan sur son utilisation et sur son impact auprès des administrés. Dans le cadre de la SERD 2010, 50 kits « cuisine anti gaspi » accompagnés d'un guide d'animation ont été mis à disposition des collectivités et associations, Un second kit d'animation est envisagé pour une diffusion durant la Semaine du Développement Durable, les propositions actuelles s'orientent vers la réalisation d'un « bar à eau ». La Région a déjà exprimé l'intérêt de s'associer à la démarche en vue d'étendre cette idée aux autres collectivités de l'Île-de-France.

Cible

Les collectivités adhérentes au SYCTOM, les associations.

Date/durée

Toute la durée du Plan.



Critères d'évaluation

- Un suivi quantitatif et qualitatif sera effectué. Des indicateurs simples devront permettre de suivre le nombre de demandes et d'emprunt, le nombre de personnes ciblées, le nombre de personnes effectivement concernées. Les emprunteurs devront renseigner des fiches d'évaluation qui permettront d'apprécier la pertinence des outils.

Budget année 2011 : 142 000 € TTC



Fiche-action n°1.b

Axe 1 : Accompagnement des collectivités pour le développement des PLP.

Action 1.b : Animer le territoire.

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention

Objet/Description

Le SYCTOM a fixé comme objectif que 100 % de ses collectivités adhérentes soient engagées dans un Programme Local de Prévention (PLP) d'ici 2014.

Pour mettre en place cette action d'animation du territoire, il faudra donc distinguer deux types de collectivités et adapter les actions en conséquence :

1. la collectivité engagée dans un PLP
2. la collectivité qui n'est pas encore engagée dans un PLP.

Le SYCTOM incitera les collectivités à s'engager dans un PLP, en développant des actions de sensibilisation sur ce qu'est la prévention et en s'appuyant sur les retours d'expériences des 1ères collectivités qui sont engagées dans un programme de prévention.

Un travail d'information auprès des élus et des techniciens devra dès lors être mené en partenariat avec l'ADEME et la Région (cf. fiche-action 1.c).

Suivi et état d'avancement :

En partenariat avec le SITOM 93, le SYCTOM est en cours d'élaboration de fiches de suivi des PLP portés par les collectivités du département de Seine-Saint-Denis. Sur cette base, il sera proposé de généraliser la démarche à l'ensemble du territoire et en particulier en partenariat avec le SYELOM pour le département des Hauts-de-Seine.

Le SYCTOM devra également animer un réseau d'échanges entre les villes des départements des Yvelines et du Val de Marne. Des rencontres seront organisées sur les territoires, de manière complémentaire à celles de la Région. Pour ce qui concerne Paris, le SYCTOM participera au comité de pilotage d'élaboration du PLP de la ville et aux réunions de l'Observatoire 3R.

Parmi les outils à mettre à disposition des collectivités, il convient de réaliser et diffuser en priorité :

- un calendrier annuel des événements organisés par l'ADEME et la Région (formations, séminaires, ...) et le SYCTOM, afin de permettre aux collectivités de mieux planifier leur programme sur la prévention,
- un recensement des supports méthodologiques (diagnostic, identification des relais locaux, ...),
- un recueil des principaux indicateurs de suivi des PLP et des propositions de ratios de référence spécifiques au SYCTOM. Cette approche sera alimentée par les retours d'expérience des premiers PLP mis en œuvre.

Cible : Les syndicats primaires et les collectivités adhérentes directes

Date/durée : Toute la durée du Plan



Résultats attendus et critères d'évaluation

- Tableau synthétique de l'état d'avancement de chaque collectivité.
- Nombre de collectivités engagées dans un PLP et population concernée
- Identification des leviers et des freins au déroulement des PLP pour chaque collectivité.
- Indicateurs de performance pour suivre les collectivités qui se sont lancés dans des PLP.

Moyens matériels, humains et financiers

Animation du territoire : embauche d'un Chargé de prévention.

Budget 2010 : 43 600 € TTC



Fiche-action n° 1.c

Axe 1 : Accompagnement des collectivités pour le développement des PLP

Action 1.c : Organiser un travail de sensibilisation auprès des publics relais

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention et ambassadeur déchet

Objet/Description

Le SYCTOM développe d'ores et déjà une stratégie de visites de ses sites intégrant la dimension prévention. Les centres de traitement constituent, par leur fonction pédagogique et illustrative, le lieu idéal pour faire prendre conscience à chacun de sa production de déchets, du lien entre consommation et production de déchets.

Plusieurs publics-relais ont été identifiés :

- ⇒ Les élus sans lesquels la dynamique de la prévention ne peut pas s'engager durablement.
- ⇒ Les scolaires et plus largement les jeunes : Le SYCTOM adapte l'accueil réservé aux groupes scolaires grâce à des circuits de visites adaptés aux enfants.
 - Conception de circuits de visites avec des casques et des baudriers adaptés aux enfants.
 - Diffusion tout au long du circuit des messages de sensibilisation à la prévention et utilisation de supports de présentation en salle d'information.
 - Proposition d'un nouveau support pédagogique à destination des enseignants intégrant un volet sur la prévention des déchets.
- ⇒ Les gardiens d'immeuble et les bailleurs sociaux sont également un public-relais important. Le SYCTOM envisage d'expérimenter des outils de sensibilisation vers ces publics et d'augmenter le nombre de visites des centres pour ces publics.
- ⇒ Les distributeurs, les responsables packaging, les industriels, les fabricants pour les sensibiliser sur la nécessaire prise en compte des critères d'éco-conception et de recyclabilité des emballages.

En parallèle, le SYCTOM aidera les communes, les conseils de quartier, les conseils de jeunes dans l'organisation d'animations auprès des habitants sur la prévention des déchets (aides pour la définition du programme de la manifestation, animation de conférences par le SYCTOM, prêt d'outils d'information, organisation de visites, ...).

Afin d'étudier des partenariats possibles, deux réunions du groupes de travail sur l'éducation environnementale ont été organisées.

Cible

Les élus, les jeunes, les scolaires, les enseignants, les gardiens d'immeuble et les bailleurs sociaux et les associations.

Date/durée : Toute la durée du Plan.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Les critères seront à définir en fonction des publics relais.

Budget 2011 : 93 850 € TTC



Fiche-action n°1.d

Axe 1 : Accompagnement des collectivités pour le développement des PLP.

Action 1.d : Organiser un évènement médiatique d'envergure lors de la semaine de la réduction des déchets

Chargés du suivi de l'action : Christelle PICHON/Sébastien AFFRE

Objet/Description

Chaque année, à l'occasion de la Semaine Européenne de la réduction des Déchets, le SYCTOM souhaite organiser un évènement médiatique d'envergure pour sensibiliser directement le grand public à la prévention. En parallèle, les personnes désireuses d'en savoir plus seront invitées à consulter le site Internet du SYCTOM. Elles y trouveront également des informations sur le dispositif national et régional et seront invitées à contacter leur collectivité locale pour connaître les actions « prévention » proposées localement.

Un dossier pour une labellisation de l'action sera déposé auprès de l'ADEME.

Lors de la SERD 2010, le SYCTOM a mis en œuvre la projection de messages-clés géants relatifs à la prévention sur l'une des façades de son centre Ivry Paris XIII. L'intérêt est de bénéficier du passage à proximité du périphérique et du RER pour toucher un large public et d'attire l'attention des médias pour qu'ils amplifient la diffusion. Le nombre de personnes qui passeront devant l'usine est estimé à 1 300 000.

Les messages projetés étaient volontairement courts et d'expression directe pour réveiller les consciences, attirer l'œil, intriguer :

- Jetons moins !
- Halte au suremballage !
- Jeter moins, réutiliser !
- Réduisons nos déchets !
- Moins de jetable, plus de durable

Cible

Le grand public.

Date/durée : Chaque année lors de la SERD.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Estimation quantitative et qualitative de l'action.

Budget 2011 : 60 000 € TTC



Fiche-action n° 1.e

Axe 1 : Accompagnement du développement des PLP

Action 1.e : Mettre en œuvre l'opération « 50 000 composteurs en 2014 »

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention

Objet/Description

Le compostage domestique s'est développé depuis de nombreuses années sur le territoire du SYCTOM principalement dans des zones plutôt pavillonnaires. Pour contribuer plus largement aux objectifs de prévention et de valorisation organique, le SYCTOM souhaite encourager et soutenir les collectivités pour offrir la possibilité à tout habitant qui le souhaite de pratiquer ce mode de valorisation des déchets in situ et entend élargir la pratique du compostage à l'habitat collectif.

Les démarches collectives visant à développer une organisation du compostage domestique à l'échelle d'un quartier seront également encouragées. Ces opérations viseront donc les foyers en pavillon mais également les foyers en habitat collectif, certains commerces, les administrations, les établissements scolaires, les opérations à l'échelle d'un quartier...

Les complémentarités entre acteurs sont à rechercher (les collectivités, les bailleurs, les associations de jardiniers, les jardinerie, ...).

Sur le territoire du SYCTOM, on recense aujourd'hui 32 opérations de compostage domestique (environ 20 000 composteurs). L'objectif du SYCTOM est d'atteindre les 50 000 composteurs en 2014.

Cible

Les collectivités adhérentes du SYCTOM. L'ensemble des habitants du territoire constitue la cible.

Date/durée : Toute la durée du plan.

Méthodologie

- Promotion du compostage en zone urbaine dense
- Suivi de la mise en œuvre sur le territoire
- Organisation de rencontres thématique, sur les bonnes pratiques, les difficultés

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre de collectivités qui ont déployés des composteurs
- Nombre de composteurs distribués, nombre de foyers qui compostent
- Quantité de déchets détournés par le compostage domestique

Moyens matériels, moyens humains et financiers

L'accompagnement financier du SYCTOM aux collectivités adhérentes viendra en complément des aides déjà apportées aux collectivités par l'ADEME et la Région pour le développement des opérations de compostage domestique.

Budget 2011 : 60 000 €



Fiche-action n° 1.f

Axe 1 : Accompagnement du développement des PLP

Action 1.f : Etude de faisabilité sur la tarification incitative

Chargée du suivi de l'action : Sophie HUNEAU/Valérie BILLUART

Objet/Description

Les lois Grenelle 1 et 2 ont rendu obligatoire la mise en place d'une part incitative d'ici 5 ans dans la TEOM.

Les collectivités s'interrogent sur leur fiscalité et la prochaine intégration d'une part variable dans cette dernière afin de lui conférer un caractère incitatif.

La fiscalité est à la base un sujet complexe, qu'il faut aborder en parfaite connaissance des éléments structurels. La notion de taxe et la notion de redevance ont des implications budgétaires, fiscales, statutaires et organisationnelles aux conséquences bien différentes.

Un premier groupe de travail organisé en octobre 2010 a permis de relever les interrogations et les propositions alternatives comme une « contribution positive ».

Le SYCTOM propose de lancer une étude qui aura pour vocation de rassembler ces différents éléments structurels et d'envisager de façon très concrète les implications et les modalités que chacune des solutions impliquerait de mettre en œuvre.

Cette étude élaborée conjointement avec les collectivités locales intéressées comprendrait :

- ⇒ une première partie commune : rappel du cadre législatif et réglementaire, méthodologie, calendrier, contraintes à identifier, aspects positifs et négatifs de la démarche, aspects budgétaires, modalités de recouvrement, ...)
- ⇒ une partie « à la carte » adaptée à chaque collectivité intéressée. La forme de la collaboration entre le SYCTOM et la collectivité reste à définir (groupement de commande, ...).

Cible

Les collectivités adhérentes du SYCTOM.

Date/durée

Année 2011/2012.

Méthodologie

- Deuxième séance du groupe de travail avec des experts en fiscalité.
- Mise au point d'un groupement de commande pour la réalisation de l'étude comportant un « tronc commun » et une partie « à la carte ». Un partenariat est à rechercher avec l'ADEME.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre d'habitants concernés par la tarification incitative

Budget 2011 : Budget global pour les études et l'assistance à maîtrise d'œuvre : 96 000 € TTC



Fiche-action n° 2.a**Axe 2 :** Réduction de la nocivité**Action 2.a :** Mettre en place des outils de communication spécifiques sur la nocivité par catégorie de produits*Chargée du suivi de l'action : Sophie HUNEAU/Christelle PICHON***Objet/Description**

Il est envisagé de proposer une campagne de communication chaque année, sur un volet spécifique de la prévention qualitative. Il est attendu de ces campagnes qu'elles favorisent la diminution de la production de déchets dangereux (suppression ou substitution) et la collecte séparative de ces déchets pour un traitement sur des unités spécifiques (détournement).

Dès à présent il est envisagé pour 2011 de proposer une campagne « clé en main » sur les piles, batteries et accus à l'instar de celle développée pour les D3E.

Le SYCTOM restera très attentif aux travaux d'élaboration de la REP portant sur les déchets dangereux des ménages.

Cible

Collectivités/associations/particuliers/commerçants

Date/durée

1 campagne par an.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre de points de collecte des déchets dangereux sur le territoire
- Résultat des caractérisations des OMR par bassin versant
- Respect des normes NFU 44051 et NFU 44095 pour le compost produit sur les installations du SYCTOM

Budget 2011 : 31 000 € TTC

Fiche-action n° 2.b**Axe 2 :** Réduction de la nocivité**Action 2.b :** Proposer une méthodologie de diagnostic sur le volet nocivité dans les PLP*Chargée du suivi de l'action : Sophie HUNEAU/Christelle PICHON***Objet/Description**

Il est envisagé de proposer un outil méthodologique, en complément de la démarche de PLP, pour compléter l'option relative à la nocivité.

Cet outil se veut méthodologique, et précisera les démarches à engager et les éléments à récolter afin d'établir un diagnostic de territoire concernant le gisement et l'offre de traitement.

Méthodologie

Il s'agit d'établir des fiches actions pour aider à dresser un diagnostic et faciliter la collecte des données :

- identification des déchets ciblés,
- quantification du gisement, identification des producteurs en fonction d'une typologie d'acteurs, ...),
- Identification de l'offre de collecte et de traitement de déchets spécifiques (ex : bouteilles de gaz),
- etc.

Ce diagnostic apportera aux collectivités des éléments permettant de dimensionner et préciser leurs marchés de collectes des déchets dangereux.

Le SYCTOM se rapprochera de la Région pour bénéficier des travaux et réflexions conduits dans le cadre de l'élaboration des plans d'élimination des déchets dangereux et de soins.

La démarche du SYCTOM sur cette thématique se conformera à la future REP sur les déchets dangereux des ménages.

Cible

Collectivités/associations/particuliers/commerçants

Date/durée

Cette méthodologie sera proposée en 2011.

Résultats attendus et critères d'évaluation

La collaboration avec les collectivités portera sur l'élaboration d'indicateurs de suivi pertinents



Fiche-action n° 2.c**Axe 2 :** Réduction de la nocivité**Action 2.c :** Mettre en place une charte d'engagement*Chargée du suivi de l'action : Sophie HUNEAU/Christelle PICHON***Objet/Description**

La nocivité est un sujet sur lequel le SYCTOM souhaite proposer des actions et encourager des partenariats. Ce sujet est encore peu abordé jusqu'à présent, car relativement complexe à traiter, compte tenu de sa relative dispersion.

Il est le plus souvent abordé sous l'angle de la gestion du flux une fois consommé, utilisé mais plus rarement sous celui de la réduction en amont.

Afin de mieux cerner le sujet et en parallèle des travaux réalisés par les pouvoirs publics pour organiser la REP sur les déchets dangereux des ménages, le SYCTOM a souhaité effectuer son propre état des lieux de la nocivité : qu'entend-on par déchets toxiques ? Quelle classification opérer ? Quel gisement ? Quels modes de reprise ?

Le SYCTOM a également souhaité se faire assister sur ce sujet délicat par un spécialiste de la prévention, Monsieur Francis Chalot. Les premières pistes de travail issues de cette collaboration s'orientent vers la mise en place de partenariats avec les principaux acteurs de la chaîne des déchets dits toxiques. L'idée étant de s'appuyer sur la connaissance et l'expertise de chacun pour œuvrer efficacement à la réduction de la nocivité, tant en amont, qu'en aval.

Il a ainsi été proposé de définir une charte d'engagement, qui réunirait l'ensemble des acteurs volontaires, et d'envisager des actions avec ces derniers.

Cible

Collectivités/associations/particuliers/commerçants/distribution/institutionnels/

Date/durée

Sur la durée du plan.

Résultats attendus et critères d'évaluation

Nombre de partenaires signataires de cette charte.

Budget : 29 000 € TTC



Fiche-action n°3.a

Axe 3 : Participation au développement du réemploi

Action 3.a : Aide aux Ressourceries : exonération sur le traitement des rebuts.

Chargé du suivi de l'action : Sébastien Affre

Objet/Description

Le SYCTOM s'engage dans un partenariat avec le Réseau des Ressourceries qui se traduira par la signature d'une convention et la signature de conventions techniques avec chaque porteur de projet d'une ressourcerie.

Le SYCTOM aidera les ressourceries qui seront créées sur son territoire en les exonérant du coût du traitement des rebuts (objets qui ne pourront ni être remis en état, ni trouver de repreneur de seconde main). Ce partenariat vient compléter celui déjà engagé par le Réseau avec l'ADEME et la Région.

Le SYCTOM traitera les tonnes déversées par la ressourcerie et l'exonérera de **15% du tonnage global** collecté annuellement sur le périmètre du SYCTOM. La ressourcerie devra recycler 85% des produits collectés et transmettre annuellement un bilan socio-économique annuel de l'activité de l'entreprise.

En contrepartie, la ressourcerie devra livrer des déchets triés selon leurs caractéristiques afin qu'ils soient traités sur les centres adéquats :

- textiles, linges de maison, chaussures, articles de maroquinerie, jouets ne comprenant pas de piles et batteries, petits objets divers : ils seront acheminés en unité de valorisation énergétique.
- encombrants, meubles, mobiliers et objets divers de grande dimension : ils seront acheminés sur un centre de tri des objets encombrants. Sont exclus les DEEE qui devront être éliminés dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme.

Les apports de déchets toxiques, polluants, industriels, médicaux, solvants, amiante ou radioactifs sont strictement prohibés.

Toute tonne supplémentaire dépassant les 15% sera facturée au tarif client de l'année en cours, par l'émission d'un titre de recette.

Cible : Les ressourceries implantées sur le territoire du SYCTOM

Date/durée : Toute la durée du Plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre de projet de ressourceries sur le territoire
- Nombre de ressourceries qui bénéficient de l'aide
- Suivi du tonnage réceptionné par les ressourceries et par le SYCTOM

Moyen matériels, humains et financiers

Le coût du traitement d'une tonne d'OM au tarif client au SYCTOM est de 120 €, en 2010.

Evaluation du tonnage : Une ressourcerie en région parisienne peut recevoir jusqu'à près de 300 tonnes. A ce jour, 2 projets de ressourcerie sont à l'étude sur le périmètre du SYCTOM (Grajar à Blanc-Mesnil ; un projet dans le 13^{ème})

=> Coût estimé : (300 t x 15 %) x 2 déchetteries X 120 euros = **10 800 €**



Fiche-action n°3.b.**Axe 3 :** Participation au développement du réemploi**Action 3.b:** Mise en place d'un dispositif financier incitatif pour la réalisation de ressourcerie*Chargé du suivi de l'action : Sébastien Affre***Objet/Description**

Le SYCTOM propose de mettre en place un dispositif financier pour inciter ses collectivités à la création d'équipements qui offrent un service de réemploi :

- création ou modification d'une déchèterie qui propose une organisation permettant le détournement d'objet en vue d'un réemploi du réemploi,
- création d'une ressourcerie.

Les nouvelles dispositions seront définies au cours du 1^{er} trimestre 2011. Elles seront en lien avec les soutiens de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

Cible

Ces subventions sont attribuées aux projets dont le maître d'ouvrage est une commune ou une structure intercommunale située sur le périmètre du SYCTOM.

Date/durée : Toute la durée du Plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre de projets de ressourcerie et de déchèterie qui incluent du réemploi.
- Nombre de ressourcerie et de déchèterie qui incluent du réemploi.
- Population desservie
- Bilan qualitatif des biens matériels détournés grâce à l'équipement

Budget 2011 : 200 000 €.



Fiche-action n°3.c

Axe 3 : Participation au développement du réemploi

Action 3.c : Mise en place d'une démarche de collecte en vue d'un réemploi sur la déchèterie d'Ivry Paris XIII en partenariat avec Emmaüs.

Chargé du suivi de l'action : Sophie Huneau/Sébastien Affre

Objet/Description

Un caisson dédié à la collecte d'objets « réemployables » (meubles, électroménagers) sera installé sur la déchèterie d'Ivry-Paris 13, à partir de janvier 2011. Les usagers de la déchèterie seront informés de la possibilité de déposer leurs objets, qu'ils destinaient à la déchèterie, dans un caisson spécifique afin qu'ils soient récupérés par EMMAÛS en vue d'un réemploi.

Trois matinées par semaine, un compagnon d'Emmaüs viendra sur la déchèterie pour sélectionner les objets qui peuvent être réemployés. Ils seront ensuite acheminés sur le site de Charenton.

Le but est de détourner de l'élimination des biens et objets encore en état de marche et de les proposer à la vente dans le magasin EMMAÛS. Cela permettra le réemploi de l'objet, en lui procurant une seconde vie, et ce, à un prix de revente modique.

Cible

Les usagers de la déchèterie.

Date/durée

Il a été convenu de procéder à une période de test de 3 mois. Au terme de cette expérimentation, un bilan sera établi par le SYCTOM et EMMAÛS. Si le test s'avère concluant, il est décidé de poursuivre cette opération, dans un cadre partenarial, sur une période qui reste à déterminer.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Bilan de l'opération (nombre de biens détournés et réemployés, tonnages d'objets détournés et réemployés)
- Nombre d'usagers fréquentant l'espace réemploi.

Moyens matériels, humains et financiers

- Le SYCTOM étudiera avec l'exploitant de la déchèterie la mise à disposition d'un caisson type caisson maritime avec portes et fermeture.
- Le SYCTOM informera l'exploitant de la déchèterie et expliquera les modalités de mise en œuvre.
- Le SYCTOM informera les collectivités avoisinantes de cette expérimentation
- EMMAÛS mobilisera un compagnon trois matinées par semaine
- EMMAÛS organisera la logistique de la collecte.
- EMMAÛS réalisera un bilan des enlèvements, notamment par le recensement des objets enlevés (nombre, nature). Ces éléments seront transmis au SYCTOM à une fréquence mensuelle pour lui permettre d'établir un bilan de l'expérimentation.



Fiche-action n°3.d

Axe 3 : Participation au développement du réemploi

Action 3.d : Participation à l'élaboration d'un guide du réemploi en partenariat avec la Région, les collectivités et les associations.

Chargé du suivi de l'action : Sébastien AFFRE

Objet/Description

Le SYCTOM souhaite mettre à disposition du grand public un outil facilitant la démarche vers le réemploi. Il s'agit dans un premier temps d'organiser un recensement à partir de l'existant (site internet, guides locaux, ...) ou de soutenir les initiatives de recensement (géographique ou thématique), puis de compiler toutes ces informations dans un annuaire interdépartemental mis à la disposition du public.

Plusieurs partenaires ont déjà été identifiés au niveau institutionnel (Région Ile-de-France, ADEME, CMA), au niveau des collectivités (CA Val de Bièvre) et au niveau du milieu associatif (Pik-Pik, les Amis de la Terre, le Réseau des Ressourceries, l'Interloque)

Le phasage de l'action pourrait se décomposer de la façon suivante :

1. Organisation d'un premier groupe de travail au 1^{ier} semestre 2011 pour partager les initiatives locales et capitaliser les expériences de chacun. Elaboration d'un cahier des charges afin de définir une méthodologie de travail commune pour recenser les activités du réemploi.
2. Mise en œuvre de cette méthodologie de travail et retour d'expérience.
3. Centralisation et synthèse des informations via un média adéquat (site Internet avec moteur de recherche).
4. Diffusion du Guide du réemploi et communication pour élargir le réseau de contributeurs.
5. Définition d'une méthodologie relative à la mise à jour de ce guide

Cible

L'objectif est de développer un outil accessible à la population la plus large possible.

Date/durée

Démarrage de l'action au 1^{ier} semestre 2011.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Bilan quantitatif et qualitatif des secteurs investigués.
- Nombre d'acteurs et d'activités du réemploi recensées.

Moyens matériels, humains et financiers

Le SYCTOM pourra les financer via son dispositif d'aides aux collectivités et aux associations, les démarches de recensement des acteurs du réemploi.

Sur la thématique spécifique du réemploi, un budget de communication a été provisionné pour un montant de **29 900 € TTC**. Il sera activé en fonction de l'avancée du groupe de travail.



Fiche-action n°4.a**Axe 4 :** Favoriser le développement de l'éco-conception**Action 4.a :** Rencontrer les fédérations de distribution**Chargé-e du suivi de l'action :** Chargé-e de mission Prévention**Objet/Description**

Le SYCTOM souhaite, en partenariat avec la Région Ile de France, rencontrer les différentes fédérations du commerce et de la distribution - générale comme celle du commerce et de la distribution (FECD) et thématiques comme celles du bricolage, de l'habitat, des loisirs sportifs ou encore du jardinage afin de tisser un réseau d'échange et d'interlocuteurs. L'objectif est de mieux connaître ces fédérations, d'identifier les interlocuteurs nous permettant de rentrer en contact avec les différentes enseignes et d'établir des partenariats qui se déclinent au niveau régional, voire national, puis plus local sur le territoire des villes qui portent des PLP.

Le SYCTOM et la Région partent du principe que toute initiative soutenue voire impulsée par la direction générale du groupe ou de l'enseigne facilitera sa mise en œuvre localement, sur le terrain.

Un atelier co-organisé le 9 décembre par le SYCTOM et la Région Ile-de-France, a permis de réunir la FECD, le Conseil National des Emballages et Eco-Emballages invités à exprimer leur point de vue sur l'éco-conception. Une trentaine de personnes, chargés de mission prévention des collectivités, représentants de CMA et associations ont participé à cette rencontre organisée sur le site d'ISSEANE.

Cible

Les fédérations de commerce et de distribution, tous domaines confondus

Date/durée

Sur la durée de plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

Qualité des partenaires et typologie des actions engagées en faveur de l'éco-conception



Fiche-action n°4.b**Axe 4 :** Favoriser le développement de l'éco-conception**Action 4.b :** Visites de grands groupes dans les centres de tri du SYCTOM**Chargé-e du suivi de l'action :** Chargé-e de mission Prévention**Objet/Description**

Le SYCTOM est de plus en plus sollicité par de grands groupes comme LOREAL, DANONE, PERNOD RICARD... pour organiser des visites de ses centres de tri. Les équipes de R&D de ces entreprises font le plus souvent parties des visiteurs.

La réception de ce public permet de les sensibiliser à la fois sur l'éco-conception et sur la recyclabilité des emballages.

Le SYCTOM tisse également des liens avec le CNE (Conseil National des Emballages).

Cible

Les fédérations de commerce et de distribution, tous domaines confondus

Date/durée

Sur la durée de plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

Nombre de visites organisées,
Qualité des visiteurs, le service, la direction.



Fiche-action n°4.c**Axe 4 :** Favoriser le développement de l'éco-conception**Action 4.c :** Organiser un concours auprès d'écoles de marketing, éco-conception**Chargé-e du suivi de l'action :** Chargé-e de mission Prévention**Objet/Description**

Le SYCTOM souhaite cibler les formations spécialisées dans la conception ou la promotion des produits et proposer de lancer un challenge inter-écoles afin de sensibiliser les formateurs et les élèves à la problématique d'éco-conception, de réduction des emballages et de leur recyclabilité.

Le SYCTOM se chargera de l'organisation de ce challenge (règlement du concours, information, réunion du jury, remise des prix). Il réunira notamment un jury compétent afin d'évaluer les projets qui seront proposés.

Cible

Les écoles supérieures de formation au marketing, ingénierie des emballages

Date/durée

2011 montage du challenge ; 2012 1ère année, reconductible les années suivantes.

La remise des prix pourrait avoir lieu dans une commission spécifique du Grand Prix de L'Environnement, en mai 2012.

Budget : à définir

Un prix sera remis à l'école qui remportera le challenge. Le montant n'est pas arrêté à ce jour.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre d'écoles partenaires de ce concours
- Nature des innovations proposées
- Impact des innovations proposées sur la production des biens.



Fiche-action n°4.d**Axe 4 :** Favoriser le développement de l'éco-conception**Action 4.d :** Travail sur la demande des consommateurs**Chargé-e du suivi de l'action :** Chargé-e de mission Prévention**Objet/Description**

Un élément complémentaire à celui de l'offre est celui de la demande. Un travail pourra être mené, de façon complémentaire à l'étude de l'ADEME sur la perception des emballages par les consommateurs.

Pour que l'offre évolue, la demande doit elle aussi évoluer.

Cible : Les associations de consommateurs**Date/durée :** Sur la durée de plan**Résultats attendus et critères d'évaluation**

- Nombre de partenaires impliqués dans la démarche, leur qualité et la typologie des actions envisagées
- Nombre de consommateurs sensibilisés.



-

Fiche-action n°5.a

Axe 5 : Exemplarité de la collectivité

Action I : Réaliser un diagnostic interne.

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention

Objet/Description

Le principe général de cet axe de travail est d'appliquer en interne les principes qu'une collectivité doit suivre pour mettre en place un Programme Local de Prévention (PLP). Il semblerait, au vu des retours d'expériences des 1ers PLP, qu'un des freins principaux à la réussite d'un PLP est la mise en place d'une démarche transversale entre les directions d'une même entité. Ce type d'organisation n'est pas habituel dans une administration qui a généralement une organisation hiérarchique plutôt verticale et sectorielle. En initiant une démarche similaire, le SYCTOM entend également mieux comprendre les problèmes rencontrés par les collectivités.

L'autre objectif sera de sensibiliser et d'éduquer les agents du SYCTOM à des comportements plus respectueux de l'environnement.

Courant 2010, la démarche a été engagée et a consisté à analyser dans le détail les pratiques de chaque direction. Chaque agent a été rencontré lors d'un entretien individuel pour recueillir ses attentes/propositions.

La synthèse de ces questionnaires permettra de dégager des axes de travail et de définir des indicateurs de suivi.

Il est prévu de faire une restitution, dans le cadre d'un séminaire d'une matinée durant le premier trimestre 2011, pour tous les agents, et de recourir à un format particulier d'accompagnement. Il sera proposé des groupes de travail thématiques, afin de faire des propositions sur chacun des thèmes.

Cible

Les 118 agents du SYCTOM

Date/durée

Eté 2010 pour la partie enquête

Hiver 2010 pour la partie restitution et groupes de travail.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre d'agents mobilisés dans les groupes de travail



Fiche-action n°5.b**Axe 5 :** Exemplarité de la collectivité**Action b :** Organiser des groupes de travail avec les agents afin de proposer par thème un ensemble d'actions, et de les synthétiser soit dans un guide, soit dans une charte*Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention***Objet/Description**

Il est proposé l'organisation de groupes de travail thématiques, qui reprendront les thèmes retenus lors des entretiens conduits pendant la première phase de diagnostic :

- consommation eau, énergie, papier, encre,
- gestion des déplacements,
- prévention des déchets,
- gestion des déchets,
- restauration sur le lieu du travail.

Une restitution des propositions des groupes de travail sera en outre proposée. Elle pourrait déboucher sur la rédaction et la signature d'une charte par les agents du SYCTOM et l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques au SYCTOM.

Cible

Les 118 agents du SYCTOM

Date/durée : 2010-2011.

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre d'agents mobilisés dans les groupes de travail.
- Réalisation d'un bilan

Ce travail pourra aboutir soit à la production d'une charte ou d'un guide des bons comportements au travail.



Fiche-action n°5.c**Axe 5 :** Exemplarité de la collectivité**Action b :** Organiser un séminaire pour les agents du SYCTOM*Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention/Christelle Pichon***Objet/Description**

A l'issue des groupes de travail, il est apparu lors des rencontres réalisées au cours de l'été 2010, que les agents souhaitent s'impliquer concrètement, et avoir connaissance des résultats de l'enquête et des actions qui en découleront.

Il est proposé d'organiser un séminaire au cours duquel pourrait être envisagé de faire intervenir les associations d'éducation à l'environnement, membres du comité de pilotage « Métropole prévention déchets 2010-2014 » pour aborder les sujets liés à la prévention de façon ludique et pédagogique.

Des ateliers plus concrets de sensibilisation avec les propres outils de sensibilisation du SYCTOM pourront également être envisagés.

Enfin, des actions visant la promotion de gestes et comportement éco-durables pourront être déclinées auprès du personnel, par la distribution un lunch pack durable, un verre, une cuillère, un mug avec la nouvelle identité du SYCTOM.

Cible : Les 118 agents du SYCTOM**Date/durée :** 2010-2011.**Résultats attendus et critères d'évaluation**

- Nombre d'agents aux rendez-vous de restitution
- Adhésion aux propositions issues des groupes de travail ;
- Sensibilisation des agents aux thématiques majeures du SYCTOM



Fiche-action n°5.c

Axe 5 : Exemplarité de la collectivité
Action c : Mettre en place une action spécifique "réduction des papiers de bureau"

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention

Objet/Description

Le SYCTOM a déjà mis en place le tri des papiers de bureau et a transmis à ses agents des informations en faveur de l'impression recto verso des documents. Dans la continuité, il souhaite accentuer les actions spécifiques afin de réduire la consommation du papier.

Il est ainsi prévu une campagne d'affichage dans les locaux où sont situés les photocopieurs reprenant les consignes de bonnes pratiques.

Cible

Les 118 agents du SYCTOM

Date/durée : Toute la durée du plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Des indicateurs de consommation de papier, de reproduction, de photocopies seront renseignés dans un tableau de bord consultable par l'ensemble des agents ;
- Indicateur de consommation de cartouches d'encre.

Il sera fixé, en accord avec les participants aux groupes de travail, un objectif quantifié de diminution des quantités de consommation de papier.

Moyens matériels, humains et financiers

- Utilisation des ressources internes pour la conception (Service de la communication et intranet).
- Edition de supports d'information dédiés au personnel, diffusés de façon dématérialisée et sous la forme papier, pour les nouveaux agents du SYCTOM



Fiche-action n°5.d

Axe 5 : Exemplarité de la collectivité

Action d : Mettre en place d'une action spécifique "compostage"

Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention

Objet/Description

Pour commencer, le SYCTOM se propose de mettre en place une action spécifique de compostage en direction de ses agents. Des composteurs seront distribués à tous les agents volontaires pour être utilisés à leur domicile. Ils seront adaptés aux spécificités des habitations. Il sera étudié la possibilité d'équiper les locaux du SYCTOM afin de permettre le compostage in situ. Cette action de compostage comporte la mise à disposition gracieuse de composteurs aux agents ainsi que la formation à cette nouvelle pratique..

Un bilan de cette opération sera fait à l'issue de la 1^{ère} année d'utilisation.

Cible

Les 118 agents du SYCTOM

Date/durée : La totalité du Plan

Résultats attendus et critères d'évaluation

- Nombre d'agents impliqués dans la démarche
- Estimation des quantités de déchets détournés

Moyens matériels, humains et financiers

- Achat de 100 composteurs
=> Coût estimé : 100 € par composteur soit 10 000 €
- Formation d'un maître composteur
=> Coût estimé : 2 000 €

Budget 2011 : 12 000 €TTC



Fiche-action n°6**Axe 6 :** Suivi du Plan**Action a :** Assurer le suivi du Plan*Chargé-e du suivi de l'action : Chargé-e de mission Prévention***Objet/Description**

Cette action consistera à assurer le suivi du Plan. L'équipe projet prévention du SYCTOM aura pour mission d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du Plan.

Un comité de pilotage restreint composé de l'équipe projet prévention du SYCTOM, des représentants de la Région, de l'ADEME, des syndicats primaires et des représentants du 94, du 78 et de Paris se réunira 2 fois par an et aura pour mission :

- de réaliser le bilan des actions de l'année ;
- de proposer les mises à jour du Plan en fonction de ce bilan ;
- de proposer la mise en place de groupes de travail thématiques.

Une fois par an, le comité de pilotage prévention élargi se réunira pour faire le bilan de l'année écoulée et présenter les actions de l'année à venir

Cible

Les membres du comité de suivi du SYCTOM

Date/durée

Le comité de pilotage restreint se réunira 2 fois par an.

Le comité de pilotage élargi se réunira 1 fois par an

Résultats attendus et critères d'évaluation

Chaque année, un rapport reprenant les éléments techniques et financiers des actions sera communiqué à la Région.

Une évaluation des actions (réalisations et impacts) sera effectuée.

Ressources matérielles, moyens humains et financiers

- Organisation et logistique pour la tenue des réunions du comité :
=> Coût estimé : 10 000 € par comité
- Organisation de groupes de travail en fonction des besoins
=> Coût estimé : 5 000 € par groupe de travail

Budget 2011 : 15 000 € TTC

